

# GUIDE DE PÊCHE GIRONDE 2026



Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

contact@peche33.com - 05 56 92 59 48 - 10 ZA du lapin - 33750 Beychac-et-Caillau

# MOT DU PRÉSIDENT



Cher(es) pêcheurs(es),

C'est à travers les actions de notre fédération, le dévouement des présidents des AAPPMA et notre passion commune pour ce loisir que je mesure combien la relation avec la nature est une motivation fondamentale de celles et ceux qui s'adonnent à la pêche. Les pêcheurs sont naturellement très sensibles à la préservation des écosystèmes dont nous sommes évidemment partie prenante. Surveillance, Protection et Restauration : voilà ce qui nous guide, ce qui nous rassemble. Et seule une structure pérenne, comme la nôtre, agissant au quotidien pour la protection des milieux aquatiques et la valorisation du loisir pêche, peut-être en mesure de répondre aux défis environnementaux de demain. Amoureux des fleuves ou des rivières, fins connaisseurs des lacs ou des étangs, observateurs attentifs de la faune et de la flore, vous (bénévoles et pêcheurs) êtes aussi les premiers défenseurs de ces milieux aquatiques qui nous enchantent et dont vous savez d'expérience la beauté et la fragilité. Nous sommes près de 30 000 adhérents en Gironde, ce n'est pas rien !

A travers ce guide, nous voulons montrer que la pêche n'est pas une activité réservée. C'est un loisir accessible à tous qui permet de lier une expérience de découverte, d'apprentissage et de technique à des moments de pleine nature et d'évasion dans le respect de l'environnement et de la biodiversité qui nous entourent.

Aujourd'hui, dans nos vies, tout semble s'accélérer. On cherche sans cesse à gagner du temps et à aller toujours plus vite, mais il est bon de récupérer parfois un peu de temps pour soi et pour les autres. C'est pourquoi cette patience propre à la pêche est une valeur si importante que chacun doit pouvoir réapprendre. Mes chers amis, je vous adresse mes plus sincères remerciements pour votre engagement et vous assure que la Fédération défendra nos valeurs communes avec passion.

Merci à tous.

Daniel BOURDIE,  
Président Fédéral



Dominique DUPHIL  
1er Vice-Président



Claude CHARRIER  
2eme Vice-Président



Bernard VERNAUDON  
Trésorier



Nicolas DELAPIERRE  
Secrétaire



Emmanuelle GOYAU  
Membre du CA



Daniel LAFON  
Membre du CA



Christian LAJOINIE  
Membre du CA



Jean-Paul LALANNE  
Membre du CA



Stéphanie GAUTRIAUD  
Membre du CA



Jean-Michel VASSEUR  
Membre du CA



Bernard COSTE  
Membre du CA



Patrick GUILLEMOTEAU  
Membre du CA

Membres de l'ADAPAEF : Paul Toitot (Président) et Henri DECOUX (Trésorier)



## FÉDÉRATION

|                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| L'organisation de la pêche en France | page 4  |
| Les missions de la fédération        | page 6  |
| Les AAPPMA                           | page 8  |
| L'ADAPAEF                            | page 10 |
| Les cartes de pêche                  | page 12 |
| Les dépositaires                     | page 14 |

## APPRENDRE

|                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| Les Ateliers Pêche Nature            | page 46 |
| Le savoir-vivre au bord de l'eau     | page 47 |
| Les animations de la fédération      | page 48 |
| Les guides de pêche de la Fédération | page 50 |

## SEJOURNER

|                              |         |
|------------------------------|---------|
| Les hébergements pêche       | page 52 |
| Nos partenaires touristiques | page 53 |
| Gironde: Fishing /Pesca      | page 54 |

## PÊCHER

|                                  |         |
|----------------------------------|---------|
| Nord Gironde                     | page 16 |
| Libournais                       | page 18 |
| Parcours spécifiques             | page 20 |
| Entre-Deux-Mers                  | page 22 |
| Parcours Float-tube              | page 24 |
| Sud Gironde                      | page 26 |
| Parcours spécifiques             | page 28 |
| Ouest Gironde                    | page 30 |
| Médoc                            | page 32 |
| Parcours spécifiques             | page 34 |
| Centre Gironde                   | page 36 |
| Parcours spécifiques             | page 38 |
| La carpe de nuit                 | page 40 |
| Les poissons présents en Gironde | page 42 |
| Les pôles truites                | page 44 |

**PECHE33.COM**



# L'ORGANISATION DE LA PÊCHE EN FRANCE

L'organisation de la pêche en France repose sur **3700 Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA)** et une quarantaine d'Associations Départementales de Pêcheurs aux Engins et aux Filets (ADAPAEF) animées par des bénévoles. Ces associations regroupent **1,5 millions de pêcheurs adhérents**, qui en prenant leur carte de pêche, s'acquittent de la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA). Ils contribuent ainsi à la protection du patrimoine piscicole et du milieu aquatique.

## LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÊCHE EN FRANCE

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 a modifié l'organisation de la pêche associative en France. Ainsi, l'Union Nationale de la Pêche en France **créée en 1947** a été remplacée par la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF). Celle-ci coordonne les actions et assure la représentation nationale des **94 Fédérations Départementales**, et par leur intermédiaire, celles des associations de pêche.

## LA FONDATION DES PÊCHEURS

La Fondation des pêcheurs a été créée en 2016 par la Fédération Nationale pour la Pêche en France pour participer à la préservation des milieux humides et aquatiques. Pour cela, elle acquiert des territoires d'eau partout en France. Restaurés lorsque cela s'avère nécessaire et protégés, ces sites sont utilisés pour promouvoir une pratique responsable de la pêche et pour sensibiliser tous nos concitoyens à l'importance et à la fragilité des milieux humides et aquatiques. La Fondation des pêcheurs est reconnue d'utilité publique.

## LES UNIONS DE BASSINS

- Assurent la représentativité des structures associatives de la pêche de loisir et appuient leurs compétences au sein des instances des agences de l'eau et comités de bassins.
- Nouent des coopérations dans la connaissance du milieu aquatique et dans l'éducation à l'environnement.

## LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

- Ont pour mission de développer l'attractivité du loisir pêche au niveau régional (tourisme pêche) sur plusieurs thématiques comme la biodiversité par exemple.

## LES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (FDAAPPMA)

Assurent des actions de protection et gestion du milieu aquatique

- Développent et promeuvent la pêche de loisir,
- Surveillent le domaine piscicole départemental,
- Coordonnent toutes les AAPPMA du département.





## LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (AAPPMA)

- Développent durablement la pêche amateur et mettent en œuvre des actions de promotion du loisir pêche.
- Protègent les milieux aquatiques, mettent en valeur et surveillent le domaine piscicole départemental.

## RÉPARTITION DE L'ARGENT DES CARTES DE PÊCHE

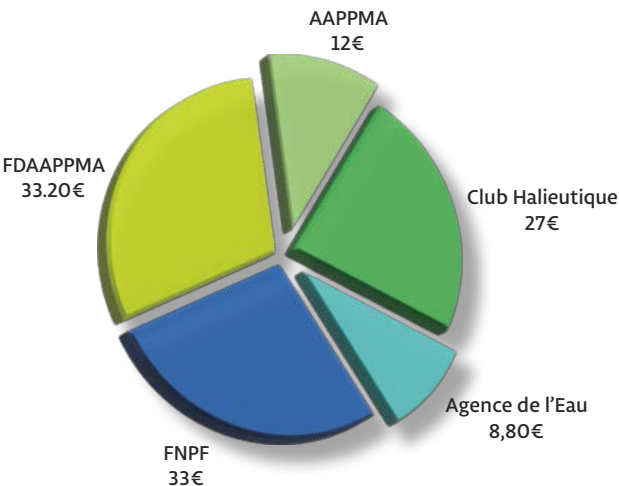
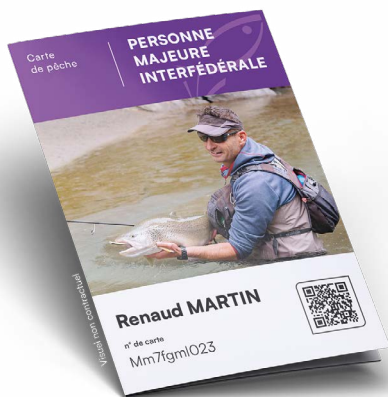
Lorsque vous achetez une carte de pêche, **vous devenez adhérent** d'une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA).

Affiliées à la Fédération Départementale, leurs ressources proviennent essentiellement des cotisations statutaires acquittées par leurs adhérents qui achètent une carte de pêche sur leur territoire.

L'argent est redistribué sous forme de cotisations associatives auprès de la FNNP, de la Fédération Départementale, de l'AAPPMA choisie et du Club Halieutique. Une redevance pour la protection du milieu aquatique est reversée aux agences de l'eau.

### Répartition de l'argent d'une carte interfédérale en 2026 :

carte interfédérale 114€



# LES MISSIONS DE LA FÉDÉRATION

## LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU LOISIR PÊCHE

- Réalisation d'animations pêche et de sensibilisation aux milieux aquatiques auprès de centres de loisirs, écoles, campings, maisons de retraite, entreprises et instituts spécialisés mais aussi en partenariat avec des offices de tourisme et le département de la Gironde.
- Participation à des salons et journées thématiques.
- Organisation d'évènements.
- Promotion du tourisme pêche et qualification (hébergement pêche, parcours labellisés).
- Réalisation d'aménagements halieutiques (cales de mise à l'eau, pontons handi-pêche, postes de pêche).
- Création et diffusion de supports de communication.







## LA GESTION ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

- 🔧 Réalisation d'inventaires piscicoles.
- 🔧 Accomplissement des opérations de sauvetage piscicole.
- 🔧 Mise en place d'études scientifiques sur le peuplement piscicole.
- 🔧 Intervention sur des thématiques environnementales en accord avec les programmes scolaires au travers de supports numériques et de sorties découvertes.
- 🔧 Mise en place d'actions qui visent à protéger et améliorer la fonctionnalité écologique des rivières.



## LA POLICE DE LA PÊCHE ET LA SURVEILLANCE DU MILIEU AQUATIQUE

- 🔧 Réalisation d'actions de contrôle des pêcheurs.
- 🔧 Application de la réglementation pêche.
- 🔧 Formation, information et coordination des actions des gardes particuliers dans notre département.





# LES AAPPMA

La Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde (FDAAPPMA 33) regroupe 49 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et une Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets (ADAPAEF).

## LES MISSIONS DES AAPPMA SONT NOMBREUSES ET VARIÉES

En achetant une carte de pêche, vous devenez acteur et protecteur des milieux aquatiques. La carte de pêche vous donne le droit d'assister à l'Assemblée Générale de votre AAPPMA, de voter, de vous investir dans des projets et même de proposer votre candidature au sein du Conseil d'Administration.

Devenez acteur de votre passion, agissez pour celle-ci.  
Pour la pêche et vos cours d'eau,

## DEVENEZ BÉNÉVOLE.

**DÉVELOPPER** la pêche amateur et **ORGANISER** des événements.

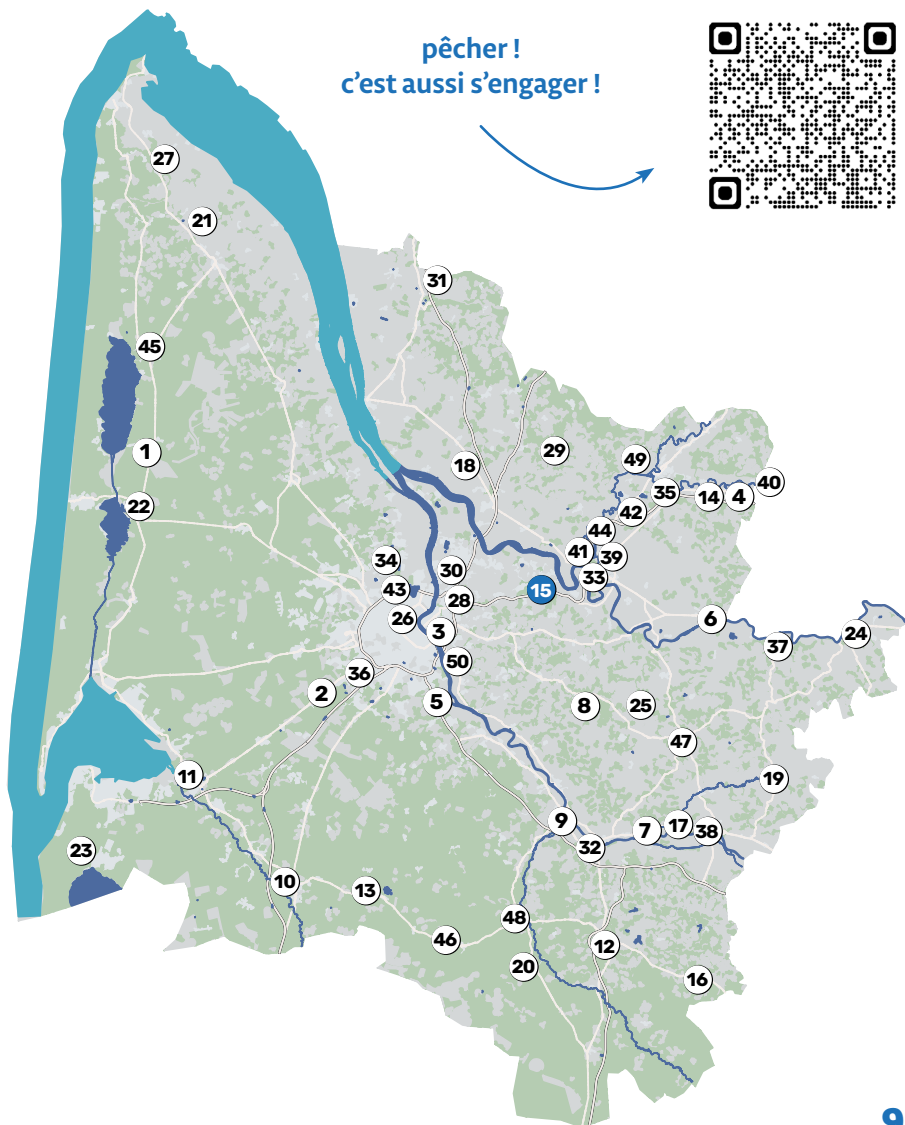
**TRANSMETTRE** et **ENSEIGNER** des techniques de pêche aux générations futures.

**PROTEGER** les milieux aquatiques en luttant contre le braconnage et **FAIRE RESPECTER** la réglementation.

**VALORISER** les milieux aquatiques en réalisant des travaux de restauration et d'entretien des parcours de pêche.



- 1 - AAPPMA de Carcans
- 2 - AAPPMA de Cestas
- 3 - AIEG
- 4 - Amicale des Pêcheurs de Saint-Seurin-sur-l'Isle
- 5 - Asticot
- 6 - Bambou Castillonais
- 7 - Barbillon Caudrotais
- 8 - Bouchon dans l'Euille
- 9 - Bouzig Pregnacais
- 10 - Brochet Belietois
- 11 - Brochet Boïen
- 12 - Brouquité du Bazadais
- 13 - Carpe Royale d'Hostens
- 14 - Epuisette Guiziéroise
- 15 - FDAAPPMA de la Gironde
- 16 - Fervents de la Gaule Grignolaise
- 17 - Gardon Girondais
- 18 - Gardon Marcampoï
- 19 - Gardon Monségurais
- 20 - Gardon Préchacais
- 21 - Gardon Queyracais
- 22 - Gaule Canaulaise
- 23 - Gaule Cazaline
- 24 - Gaule Foyenne
- 25 - Gaule Frontenacaise
- 26 - Gaule TBC
- 27 - Gaule Vivienne
- 28 - Goujon Artiguais
- 29 - Goujon de Marcenais
- 30 - Goujon des Sources
- 31 - Goujon Saint-Aubinois
- 32 - Hameçon du Langonnais
- 33 - Ligne Libournaise
- 34 - Moulinet Blanquefortais
- 35 - Pêcheurs Abzacais
- 36 - Pêcheurs de l'Eau Bourde
- 37 - Pêcheurs de la Durèze et de la Soulège
- 38 - Pêcheurs du Réolais
- 39 - Pêcheurs Libournais
- 40 - Perche de l'Isle
- 41 - Pescosifs de Fronsac
- 42 - Petits Pêcheurs de Saint-Denis-de-Pile
- 43 - Piballe Chartonnaise
- 44 - Roseau Dagueyais
- 45 - Sandre Hourtinais
- 46 - Truite Paroupienne
- 47 - Truite Sauveterrienne
- 48 - Truite Villandrautine
- 49 - Union des Pêcheurs Guitrauds
- 50 - Vallée de la Pimpine





## Garonne, Dordogne et Isle ... les pêcheurs de loisir aux filets et aux engins.

Au début du XXème siècle, la pêche fluviale était la principale source de poissons frais pour la consommation intérieure du pays. Aujourd'hui, les enjeux économiques ne sont plus les mêmes. Les procédés de conservation et de transport ne limitent plus la distribution des produits de la pêche. La pêche en eau douce n'a plus de rôle significatif dans l'alimentation humaine mais tient une place importante dans les loisirs, dans la connaissance du fleuve et bien sûr dans la mémoire locale.

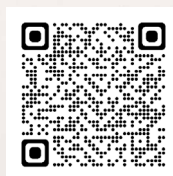
«En Gironde, nous avons la chance de posséder des pratiques de pêches traditionnelles (tant sur le domaine privé que public) qui font grandement partie de notre patrimoine culturel vivant. »

**M. Paul TOITOT**  
Président

## Pour devenir pêcheur aux engins et filets ...

En Gironde, un pêcheur de loisir aux engins et filets sur le Domaine Public Fluvial ne peut posséder qu'une seule catégorie de licence et ne peut pratiquer que sur un seul secteur. La pêche à la ligne et la pêche aux engins et filets ne sont pas concurrentielles mais complémentaires. C'est une autre façon de pêcher. Les poissons ciblés sont principalement les poissons migrateurs tels que les lamproies marines, les lamproies fluviatiles, les aloses, les anguilles et les mulots. Actuellement, de nombreuses licences sont disponibles sur simple demande auprès de l'ADAPAEF 33.

Si la pêche aux engins et filets sur le domaine public fluvial vous intéresse, vous pouvez consulter le site internet de l'ADAPAEF de la Gironde : <https://www.adapaef33.com>







Nettoyage industriel : vitrerie, locaux,  
sols et remise en état

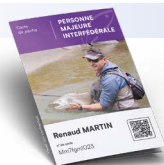
**06.07.41.33.06**

Beychac-et-Caillau - 33750



# LES CARTES DE PÊCHE

Pour avoir le droit de pêcher à la ligne dans un cours d'eau ou un plan d'eau, il faut adhérer à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et s'acquitter de la Cotisation Pêche Milieux aquatiques (CPMA).



## INTERFÉDÉRALE PERSONNE MAJEURE

- Pêche à 4 lignes en 2ème catégorie
- Pêche à 1 ligne en 1ère catégorie
- Pêche à l'aide de 6 balances
- **Réciprocité dans 91 départements**



**114 €**

Du 1er janvier 2026  
au 31 decembre 2026



## PERSONNE MAJEURE

- Pêche à 4 lignes en 2ème catégorie
- Pêche à 1 ligne en 1ère catégorie
- Pêche à l'aide de 6 balances
- **Limitée au département de la Gironde**
- **Pêche à 1 ligne dans le DPF partout en France**

**87 €**

Du 1er janvier 2026  
au 31 decembre 2026



## PERSONNE MINEURE

- Mêmes prérogatives que la carte «INTERFÉDÉRALE PERSONNE MAJEURE»
- De 12 ans à moins de 18 ans au 1er janvier 2026
- **Réciprocité dans 91 départements**

**27 €**

Du 1er janvier 2026  
au 31 decembre 2026



## DÉCOUVERTE FEMME

- Une seule canne autorisée
- **Réciprocité dans 91 départements**

**42 €**

Du 1er janvier 2026  
au 31 decembre 2026

Elles sont disponibles sur internet, auprès des associations de pêche locales, de la Fédération et de vos revendeurs.

CLIQUEZ



IMPRIMEZ



PÊCHEZ



[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)





### DÉCOUVERTE -12 ANS

- Pour les moins de 12 ans au 1er janvier 2026
- Une seule canne autorisée
- Réciprocité dans 91 départements

**8 €**

Du 1er janvier 2026  
au 31 décembre 2026



### HEBDOMADAIRE

- Mêmes prérogatives que la carte «INTERFÉDÉRALE PERSONNE MAJEURE»
- Valable 7 jours consécutifs

**36.50 €**



### JOURNALIÈRE

- Mêmes prérogatives que la carte «PERSONNE MAJEURE»
- Valable une journée
- Limitée au département de la Gironde

**18 €**

Du 1er janvier 2026  
au 30 juin 2026

**14 €**

Du 1er juillet 2026  
au 31 août 2026

Du 1er septembre 2026  
au 31 décembre 2026

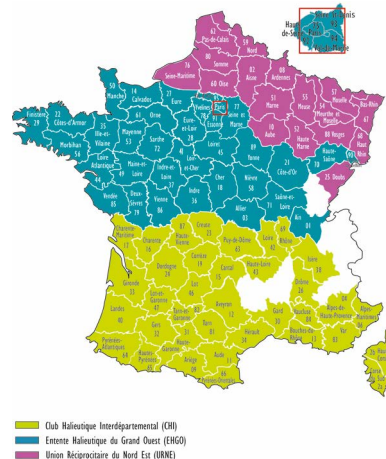
## Adhérez au Club Halieutique Interdépartemental

Le territoire de pêche départemental peut être agrandi jusqu'à 91 départements de France en prenant la vignette réciprocaires du Club Halieutique. Il s'agit d'accords de réciprocité entre Fédérations Départementales d'AAPPMA (FDAAPPMA).

Pour bénéficier de cette large réciprocité et pêcher dans 91 départements, vous devez vous acquitter de la carte interfédérale (114€) ou la vignette du Club Halieutique interdépartemental (40€) si vous êtes déjà titulaire d'une carte «PERSONNE MAJEURE» (87€).

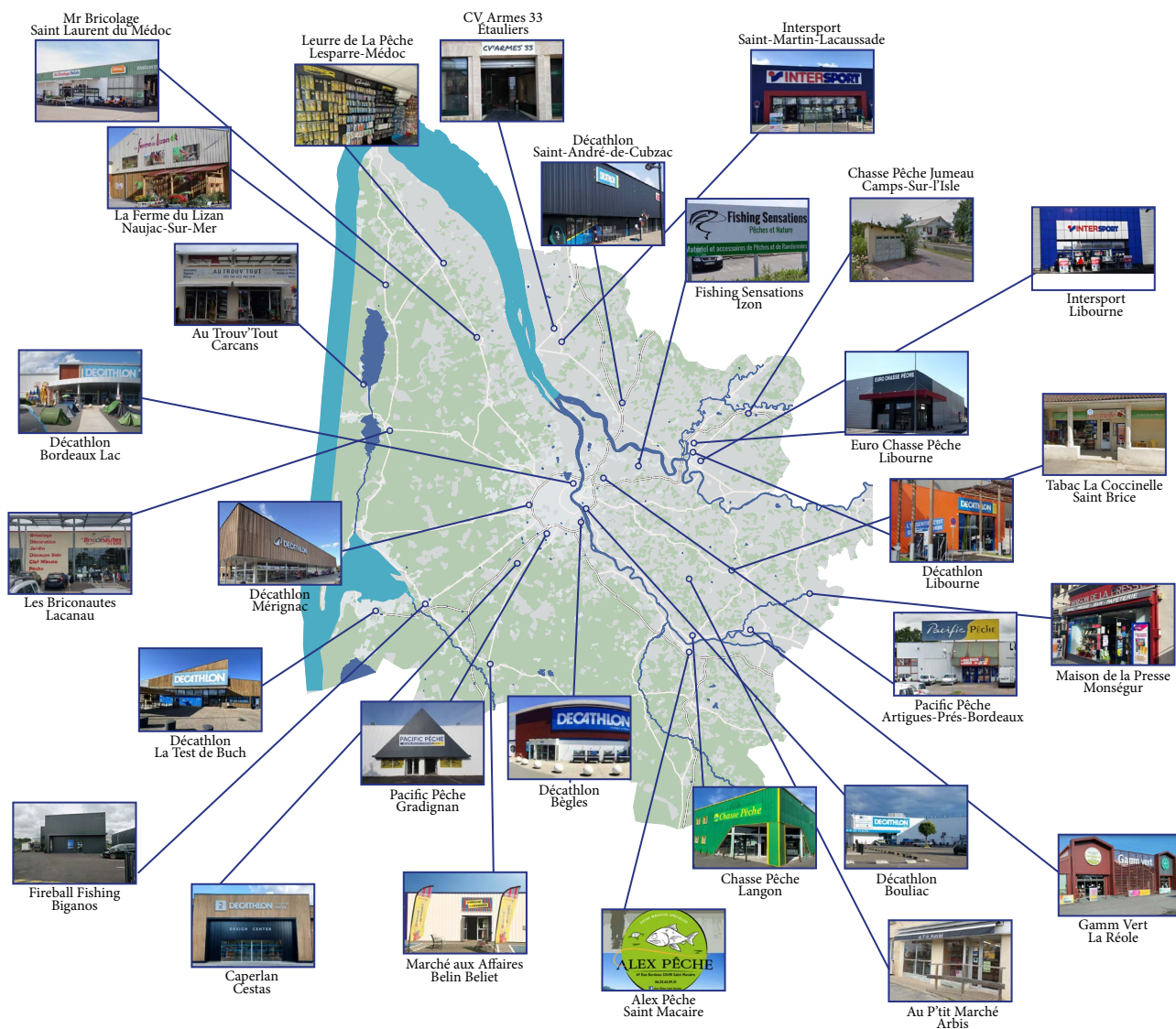


**VIGNETTE CHI**  
**40 €**





# DÉTAILLANTS PÊCHE / REVENDEURS DE CARTES





|                       |       |                                   |                          |       |                                  |
|-----------------------|-------|-----------------------------------|--------------------------|-------|----------------------------------|
| ABZAC                 | 33230 | CAMPING LE PARADIS                | LANTON                   | 33138 | OFFICE DE TOURISME               |
| ABZAC                 | 33230 | TABAC PRESSE CHARRIERAS           | LES EGLISOTTES           | 33230 | AU TABAC BLOND                   |
| BASSENS               | 33530 | PRESSE DE BASSENS                 | LES PEINTURES            | 33230 | IVANTOUT                         |
| BAZAS                 | 33430 | COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU BAZADAIS | MARTILLAC                | 33650 | OFFICE DE TOURISME               |
| BIGANOS               | 33380 | LA CROQUETTERIE                   | MONSEGUR                 | 33580 | MAIRIE                           |
| BRAUD ET SAINT LOUIS  | 33820 | EPICERIE TABAC VALLOIS            | MONSEGUR                 | 33580 | OFFICE DE TOURISME               |
| CADILLAC              | 33410 | OFFICE DE TOURISME                | MORIZES                  | 33190 | L'EPICERIE MORIZÉENNE            |
| CARCANS               | 33121 | LES PANIERS DU MARMANDAIS         | PAUILLAC                 | 33250 | GAMM VERT MAISADOUR              |
| CASTILLON LA BATAILLE | 33350 | VYP CAFE                          | PELLEGRUE                | 33790 | MAIRIE                           |
| CAUDROT               | 33490 | TABAC PRESSE                      | PODENSAC                 | 33720 | SUPER U                          |
| CAVIGNAC              | 33620 | TABAC L'INATTENDU                 | PRÉCHAC                  | 33730 | TABAC PRESSE LE CIRON            |
| CESSAC                | 33760 | MAIRIE                            | PRIGNAC ET MARCAMP       | 33710 | TABAC PRESSE L'ESSENTIEL         |
| CRÉON                 | 33670 | OFFICE DE TOURISME                | SALLES                   | 33770 | OFFICE DE TOURISME VAL DE L'EYRE |
| COUTRAS               | 33230 | LA CARAVELLE                      | SAUVETERRE DE GUYENNE    | 33540 | MAISON DE LA PRESSE              |
| CUBZAC LES PONTS      | 33240 | EPICERIE FILATREAU - MORISSE      | SAUVETERRE DE GUYENNE    | 33540 | OFFICE DE TOURISME               |
| FRONTENAC             | 33760 | MAIRIE                            | SAVIGNAC                 | 33124 | COCCIMARKET                      |
| GAILLAN EN MÉDOC      | 33340 | MÉDOC PASSIONS                    | ST GERMAIN DE LA RIVIÈRE | 33240 | OT CANTONAL DU FRONSADAIS        |
| GALGON                | 33133 | GALGON AUTOS                      | ST MARTIN LACAUSADE      | 33390 | INTERSPORT BLAYE                 |
| GIRONDE SUR DROPT     | 33190 | LA GIRONDAISE                     | ST SAVIN                 | 33920 | LE TABACCO                       |
| GIRONDE SUR DROPT     | 33190 | MAISON DES MÉDIAS                 | ST SEURIN SUR L'ISLE     | 33660 | MAISON DE LA PRESSE              |
| HOURTIN               | 33990 | YACHTING MÉDOC                    | ST TROJAN                | 33710 | TABAC LE TÉLÉGRAPHE              |
| HURE                  | 33190 | EPICERIE CHEZ "LULU"              | ST YZAN DE SOUDIAC       | 33920 | TABAC LOTO                       |
| LA RÉOLE              | 33190 | OFFICE DE TOURISME                | TARGON                   | 33760 | BUREAU D'INFORMATION TOURISME    |
| LAMOTHE LANDERRON     | 33190 | CAFÉ DE L'UNION                   | TARGON                   | 33760 | TABAC LOTO PMU                   |
| LANDIRAS              | 33720 | CINQ ETOILES                      | TOULENNE                 | 33210 | TABAC AZUR                       |

Retrouvez tous nos détaillants et nos dépositaires sur : [peche33.com](https://peche33.com)

# NORD GIRONDE



## RÉFÉRENT TERRITORIAL

Dominique Duphil

dominique.duphil@peche33.com

## SUPPLÉANTE

Emmanuelle Goyau

emmanuelle.goyau@peche33.com

### AAPPMA A.I.E.G

Président : M.Brégeat / aieg@peche33.com

- ① Étang de Montalipan (11.5ha) 🌙
- ② Étang de la Centrale (4.5ha) 🌙🐟
- ③ Étang de Meillac (0.5ha)

### AAPPMA Le Gardon Marcampoix

Président : M.Gleizes / gardonmarcampoix@peche33.com

- ④ Étang du Moron (3ha) 🦿🐟

### AAPPMA Le Goujon de Marcenais

Président : M.Penneçot / goujonmarcenais@peche33.com

- ⑤ Étang du Petit Broustier (4ha) FD 🌙
- ⑥ Étang du Belou (2.5ha) FD 🐟🦿
- ⑦ Lac Jean Duret (1.5ha)
- ⑧ Étang du Moulin de Charlot (1ha) 🦿🐟

### AAPPMA Le Goujon Saint-Aubinois

Président : M.Ducout / goujonsaintaubinois@peche33.com

- ⑨ Étang des Pajots (1.5ha) 🐟🦿
- ⑩ Étang de Berdassit (0.5ha)
- ⑪ Étang du Terrier de la Blanche (0.5ha) 🐟
- ⑫ Étang de la Grande Lande (0.5ha)

### AAPPMA Les Pêcheurs Libournais

Président : M.Bernadin / pecheurslibournais@peche33.com

### Fédération de pêche 33

Président : M.Bourdieu / contact@peche33.com

- ⑬ Lac Sud du Moulin Blanc (6.5ha) 🌙🦿

**FD** Plan d'eau fédéral

**APN** Atelier Pêche Nature

 Float-tube autorisé

 Embarcations autorisées

 Lâchers de truites

 Ponton de pêche sécurisée

 No-Kill carpe

 No-Kill carnassier

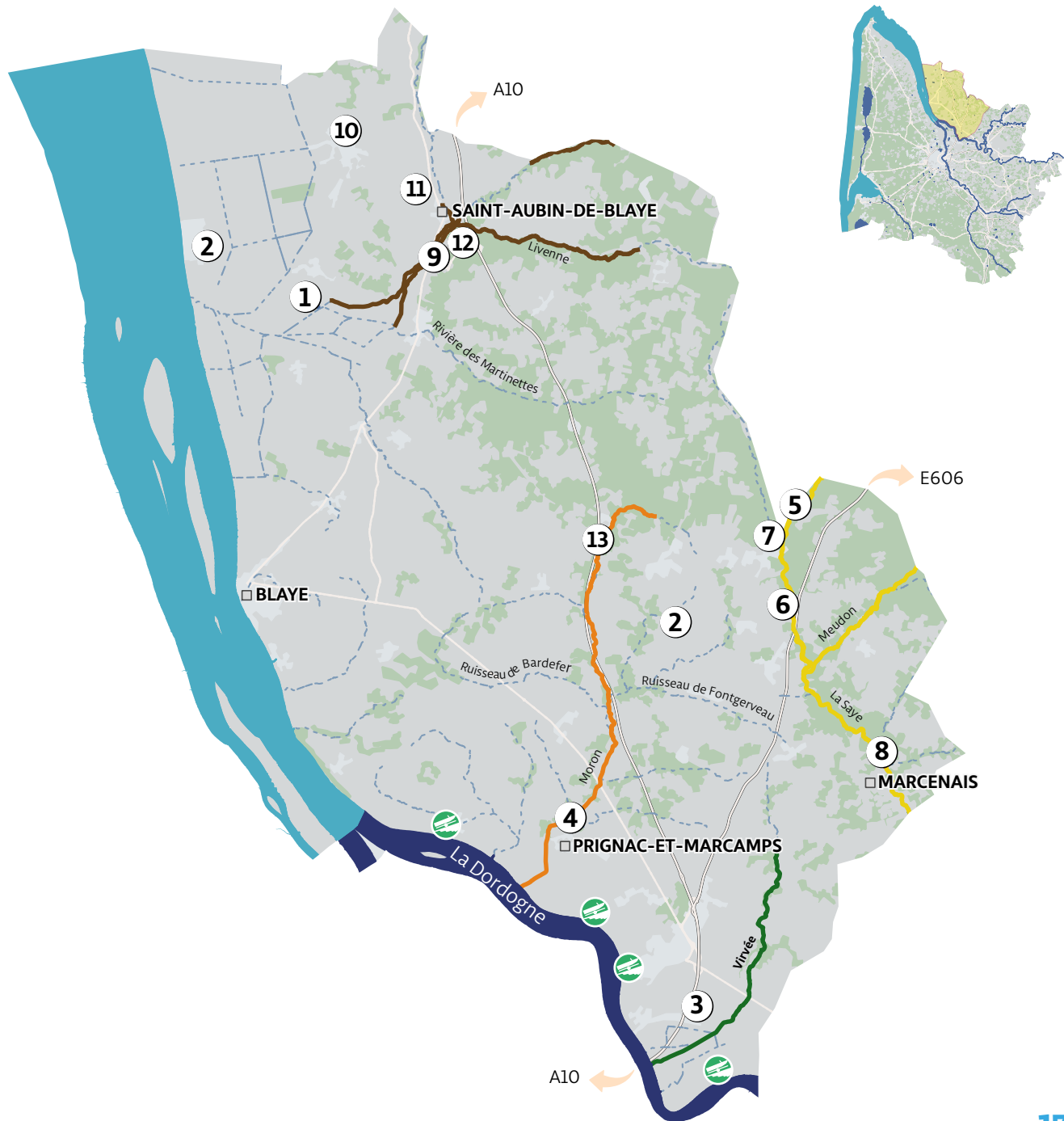
 No-Kill tous poissons

 Mise à l'eau

 Parcours carpe de nuit

 Réservoir mouche





# LIBOURNAIS

## RÉFÉRENT TERRITORIAL

Dominique Duphil

dominique.duphil@peche33.com

## SUPPLÉANTE

Emmanuelle Goyau

emmanuelle.goyau@peche33.com

### AAPPMA Amicale des Pêcheurs de St-Seurin-sur-l'Isle

Président : M.Buisson / amicalesaintseurin@peche33.com

- ① Étang de la Charbonnière (0.5ha) 

### AAPPMA Le Bambou Castillonnais

Président : M.Gervaise / bamboucastillonnais@peche33.com

### AAPPMA L'Épuiette Guizérienne

Président : M.Cheveau / epuietteguizieroise@peche33.com

- ② Étang de Jean Chereau (6.5ha) 

### AAPPMA La Ligne Libournaise

Président : M.Garbay / lignelibournaise@peche33.com

- ③ Étang Duc de Caze (1.5ha)  
④ Étang des graves de Lauvirat (2ha)    
⑤ Petit étang des Billaux (2ha) 

### AAPPMA Les Pêcheurs Abzacais

Président : M.Guillet / pecheursabzacais@peche33.com

- ⑥ Lac des 5 chemins (25ha)  

### AAPPMA Les Pêcheurs Libournais

Président : M.Bernardin / pecheurslibournais@peche33.com

- ⑦ Étang des Grandes Chèvres (2.5ha)  

### AAPPMA La Perche de l'Isle

Président : M.Bobinet / percheisle@peche33.com

- ⑧ Étang de la Petite Font (8ha) 

### AAPPMA Les Pescosifs de Fonsac

Président : M.Teurlay / pescosifronsac@peche33.com

- ⑨ Étang de Brondeau (5ha)   
⑩ Étang de Tourenne (2ha)   (  29/11/2025 au 06/03/2026 )  
⑪ Étang de la Jalousie (0.5ha)

### AAPPMA Le Roseau Dagueyais

Président : M.Delapierre / roseaudagueyais@peche33.com

- ⑫ Étang de Saillans (2.5ha)  
⑬ Étang de Ripeau (0.5ha) 

### AAPPMA Union des Pêcheurs Guitrauds

Président : M.Penard / pecheurguitrauds@peche33.com

### AAPPMA Les Petits Pêcheurs de St-Denis-de-Pile

Président : M.Carayon / pecheurssaintdenis@peche33.com

- ⑭ Étang de la Garde (9.5ha)  
⑮ Étang des Muriers (1.5ha)

### Fédération de pêche 33

Président : M.Bourdieu / contact@peche33.com

- ⑯ Lac des Dagueys (50ha)   
⑰ Étang de Camarsac (0.5ha)  
⑱ Étang de Chamadelle (1.5ha)  
⑲ Étang des Cistudes (0.5ha)  
⑳ Grand étang des Billaux (6.5ha) 



Plan d'eau fédéral



Embarcations autorisées



No-Kill carpe



Mise à l'eau



Atelier Pêche Nature



Lâchers de truites



No-Kill carnassier



Parcours carpe de nuit



Float-tube autorisé



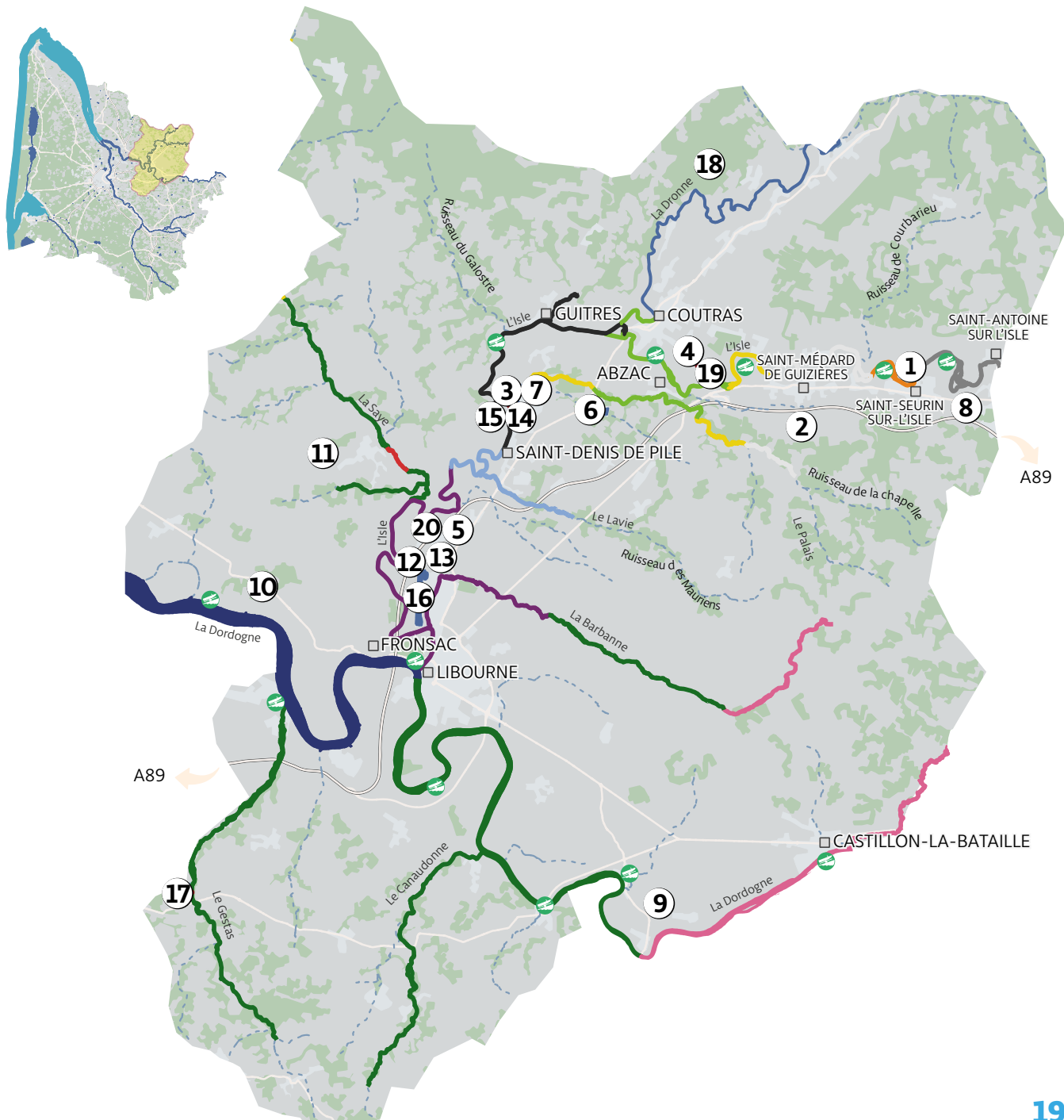
Ponton de pêche sécurisée



No-Kill tous poissons



Réservoir mouche





# LIBOURNAIS - PARCOURS SPÉCIFIQUES

## L'ISLE À SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE



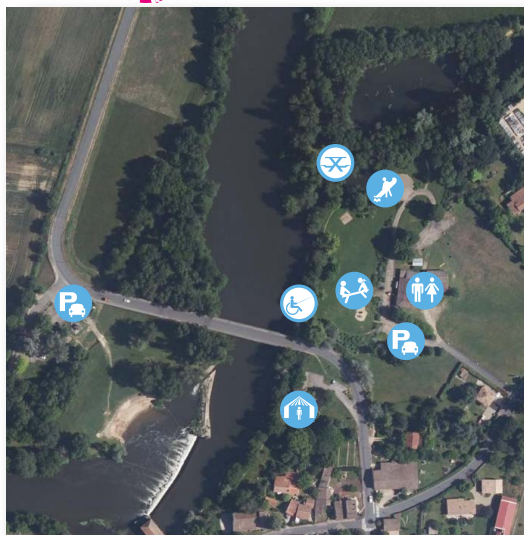
45°01'03.0»N 0°00'05.2»W

L'Isle est une rivière qui prend sa source dans le Massif Central et qui rejoint la Dordogne à Libourne. En Gironde.

La pêche y est autorisée en embarcation sur l'ensemble de son linéaire. Le site de la Charbonnière à Saint-Seurin-sur-l'Isle dispose aussi d'un étang sur lequel la pêche peut être pratiquée du bord.

Sur ce secteur, la pêche est gérée par l'AAPPMA « Amicale des Pêcheurs de Saint-Seurin-sur-l'Isle » avec la présence de nombreux aménagements et d'une plage ouverte durant la période estivale.

Ce site est idéal pour découvrir la pêche en famille !



- Ponton de pêche accessible PMR
- Parking
- Mise à l'eau pour embarcations légères
- Jeux pour enfants
- Sanitaires
- Table de pique-nique
- Abri

## ÉTANG DE TOURENNE

8



44°56'45.6»N 0°19'45.7»W

L'étang de Tourenne est situé sur la commune de Saint-Germain-de-la-Rivière. C'est un plan d'eau d'une superficie de 2 hectares. La pêche y est gérée par l'AAPPMA « Les Pescaïfs de Fronsac ». Cet étang dispose d'un ponton de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite. Aux beaux jours, diverses animations sont proposées.

En hiver ce site se transforme en réservoir mouche.

Réservoir pêche à la mouche uniquement du **29/11 /2025 au 06/03/2026**

S'être acquitté de l'option «réservoir mouche»  
**20€ sur cartedepêche.fr**

Remise à l'eau des poissons (No-Kill)



- Ponton de pêche accessible PMR
- Parking
- Jeux pour enfants
- Sanitaires
- Table de pique-nique
- Office de tourisme





## LAC DES DAGUEYS

14



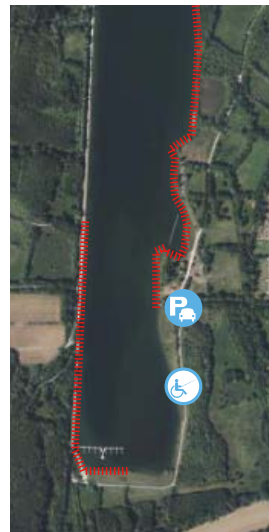
NORD

44°55'59.9»N 0°14'51.6»W

Le lac des Dagueys est un plan d'eau artificiel situé dans l'agglomération libournaise. Il mesure plus de 2 kilomètres de long pour une superficie totale de 50 hectares.

Connecté aux zones humides bordant la rivière Isle, ce lac est peuplé par de nombreuses espèces de poissons d'eau douce qui sont pêchables selon la réglementation générale en vigueur et uniquement du bord.

Le plan d'eau dispose d'une plage aménagée ouverte à la baignade durant la période estivale. De nombreuses activités sportives et de loisirs sont par ailleurs proposées sur le site, comme l'aviron ou le canoë-kayak.



SUD



Ponton de pêche accessible PMR



Parking



Jeux pour enfants



Sanitaires



Plage - zone de baignade



Zone interdite à la pêche

## LE CARPODROME DE RIPEAU

11

44°57'13.0»N 0°15'00.6»W

### NO-KILL CARPE

Le premier plan d'eau dont le Roseau Dagueyais est devenu locataire depuis plus de trente ans. A l'origine ce plan d'eau était une gravière traditionnelle où l'on trouvait une population piscicole variée.

Depuis de nombreuses années, suite à un alevinage spécifique en carpes, ce plan est devenu un carpodrome : le premier d'AAPPMA en Gironde !

Ce plan d'eau se situe sur la commune des Billaux. Il a une profondeur moyenne de 3.50 m avec une fosse de 4.70 m pour une superficie de 0.6 ha. Il est ouvert uniquement à la pêche de la carpe à la grande canne.



# ENTRE-DEUX-MERS



## RÉFÉRENT TERRITORIAL

Claude Charrier

[claud.charrier@peche33.com](mailto:claud.charrier@peche33.com)

## SUPPLÉANT

Christian Lajoinie

[christian.lajoinie@peche33.com](mailto:christian.lajoinie@peche33.com)

### AAPPMA Bambou Castillonnais

Président : M. Gervaise / [bamboucastillonnais@peche33.com](mailto:bamboucastillonnais@peche33.com)

① Étang du Mas (4ha)

### AAPPMA Barbillon Caudrotais

Président : M. Pauillacq / [barbilloncaudrotais@peche33.com](mailto:barbilloncaudrotais@peche33.com)

### AAPPMA Bouchon dans l'Euille

Président : M. Luc / [bouchoneuille@peche33.com](mailto:bouchoneuille@peche33.com)

### AAPPMA Gardon Monségurais

Président : M. Baviello / [gardonmonsegurais@peche33.com](mailto:gardonmonsegurais@peche33.com)

② Étang de Caumont (0.5ha)

### AAPPMA Gardon Girondais

Président : M. Schiocchet / [gardongirondais@peche33.com](mailto:gardongirondais@peche33.com)

### AAPPMA Gaule Foyenne

Président : M. Lagrange / [gaulefoyenne@peche33.com](mailto:gaulefoyenne@peche33.com)

③ Étang de l'Arbaestrier (4ha)

④ Étang de la Chataignière (3.5ha)

### AAPPMA Gaule Frontenacaise

Président : M. Tresarrieu / [gaulefrontenacaise@peche33.com](mailto:gaulefrontenacaise@peche33.com)

### AAPPMA Hameçon du Langonnais

Président : M. Dubouilh / [hameconlangonnais@peche33.com](mailto:hameconlangonnais@peche33.com)

### AAPPMA Pêcheurs de la Durèze et de la Soulège

Président : M. Paquier / [pecheursdurezesoulege@peche33.com](mailto:pecheursdurezesoulege@peche33.com)

### AAPPMA Pêcheurs du réolais

Président : M. Lajoinie / [pecheursreolais@peche33.com](mailto:pecheursreolais@peche33.com)

### AAPPMA Pêcheurs Libournais

Président : M. Bernardin / [pecheurslibournais@peche33.com](mailto:pecheurslibournais@peche33.com)

### AAPPMA Truite Sauveterrienne

Président : M. Villeaud / [truitesauveterrienne@peche33.com](mailto:truitesauveterrienne@peche33.com)

⑤ Étang de Sallebruneau (3ha)

⑥ Étang de Gornac (2.5ha)

### Fédération de pêche 33

Président : M. Bourdie / [contact@peche33.com](mailto:contact@peche33.com)

⑦ Lac de la Cadie (38.5ha) ( Du 1/11 au 15/4)

⑧ Lac de Blasimon (3.5ha)

⑨ Lac de Laubesc (3.5ha)

⑩ Lac des 9 fontaines Neuffons (2ha)

Plan d'eau fédéral

Atelier Pêche Nature

Float-tube autorisé

Embarcations autorisées

Lâchers de truites

Ponton de pêche sécurisée

No-Kill carpe

No-Kill carnassier

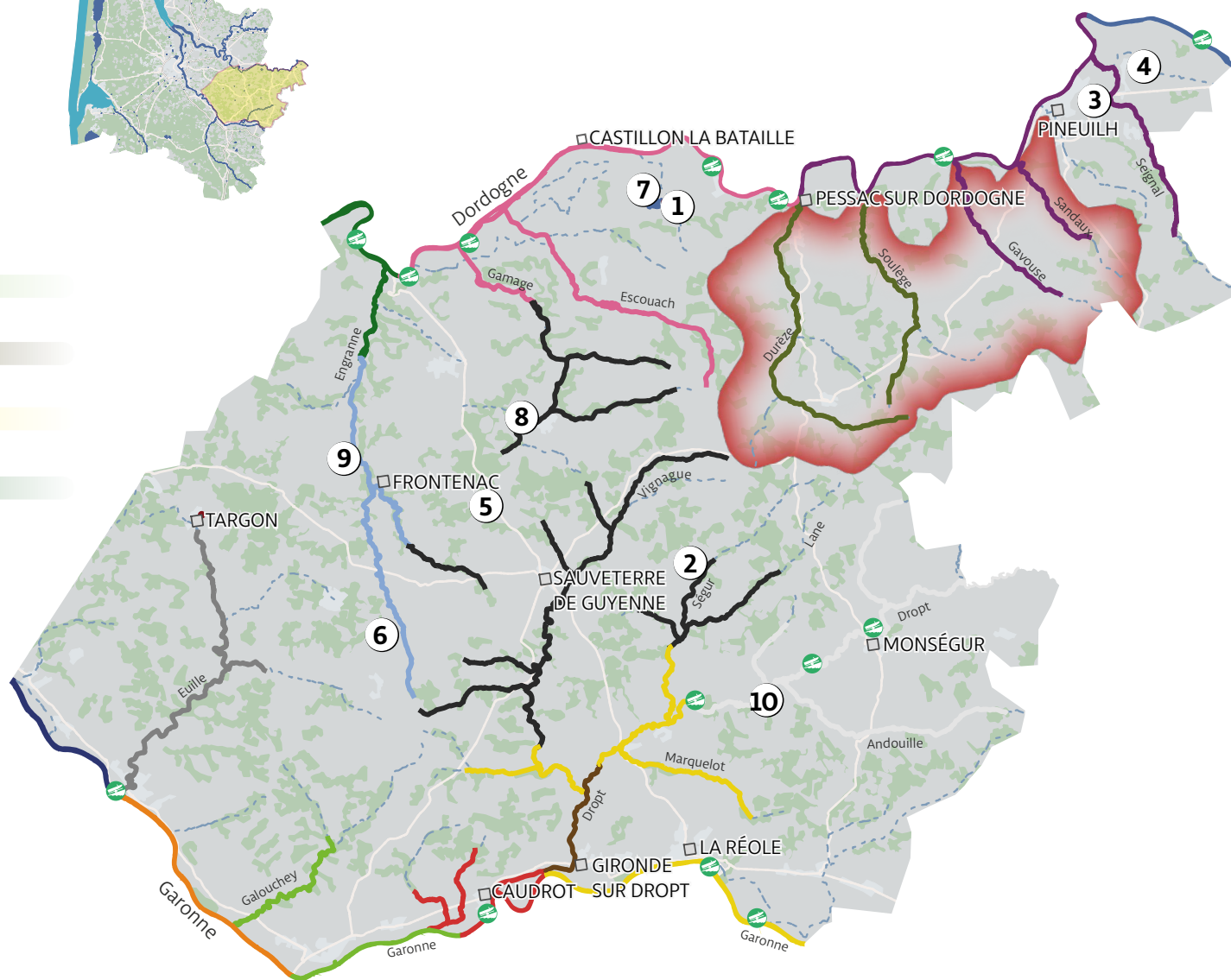
No-Kill tous poissons

Mise à l'eau

Parcours carpe de nuit

Réservoir mouche





Pêche aux leurres autorisée toute l'année

# ENTRE-DEUX-MERS - PARCOURS SPÉCIFIQUES

## PARCOURS FLOAT-TUBE DU DROPT

Le Dropt, qui prend sa source près de Monpazier en Dordogne et se jette dans la Garonne à Casseuil et Caudrot, offre un cadre idéal pour la pêche de loisir. Ses rives fertiles et variées abritent une grande diversité de poissons. Tout au long de la rivière, les pêcheurs peuvent profiter de nombreux spots.

Ce parcours multi-pêche de 23 km permet de pêcher la carpe, ainsi que de pratiquer la pêche au coup.

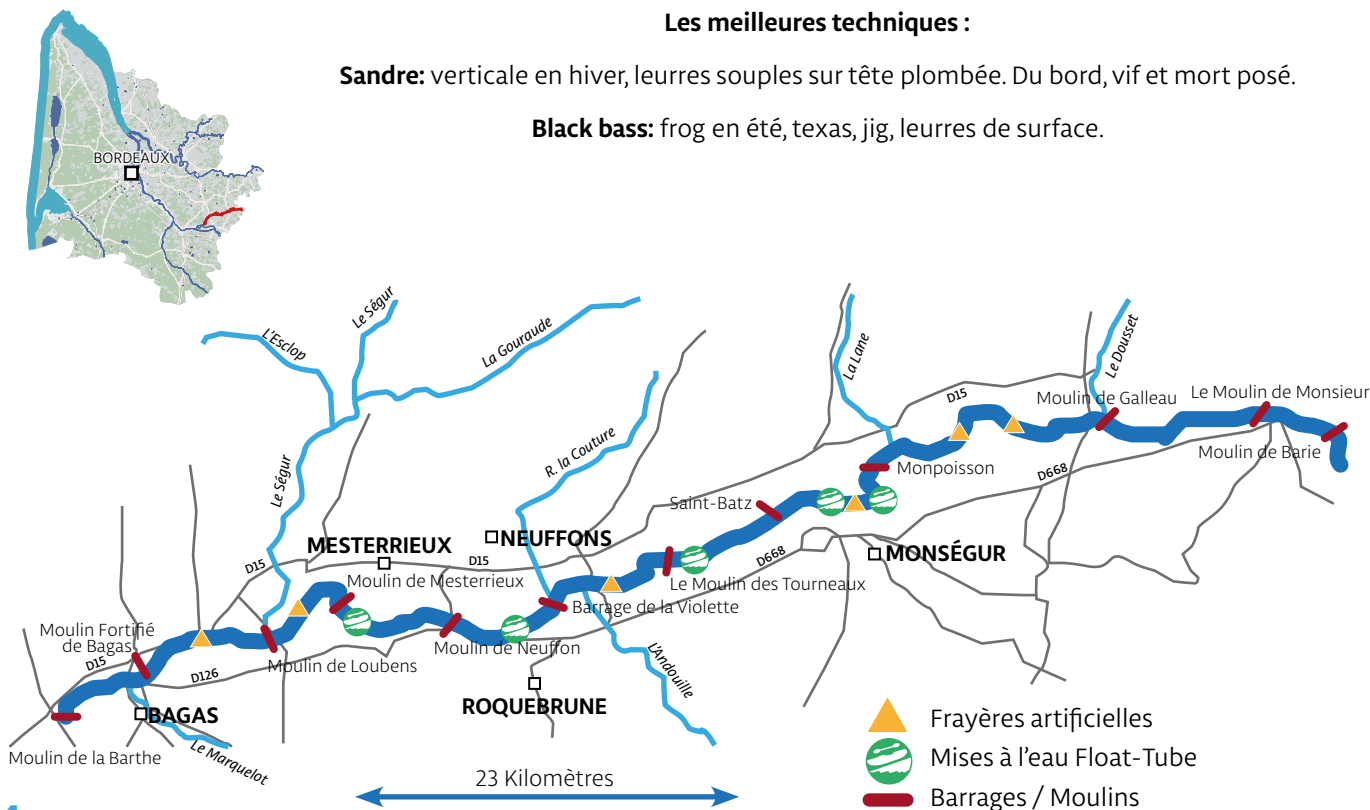
Il est aussi très intéressant pour pêcher les écrevisses à la balance.

Mais ce qui fait sa spécificité, c'est la présence de sandres et de black bass, que l'on peut traquer du bord et en float-tube !

### Les meilleures techniques :

**Sandre:** verticale en hiver, leurres souples sur tête plombée. Du bord, vif et mort posé.

**Black bass:** frog en été, texas, jig, leurres de surface.





## LE SPÉCIALISTE DU MILIEU AQUATIQUE ÉTANG, RIVIÈRES, LACS, BASSINS ...

Experts en faucardage, hydrocurage et entretien écologique dans plan d'eau, nous proposons des solutions novatrices depuis 2019. On intervient dans toute la France, depuis Angoulême et la Nouvelle-Aquitaine.

Pour nous retrouver c'est ici !



@MT Faucardage



@mt\_faucardage



@mt\_faucardage



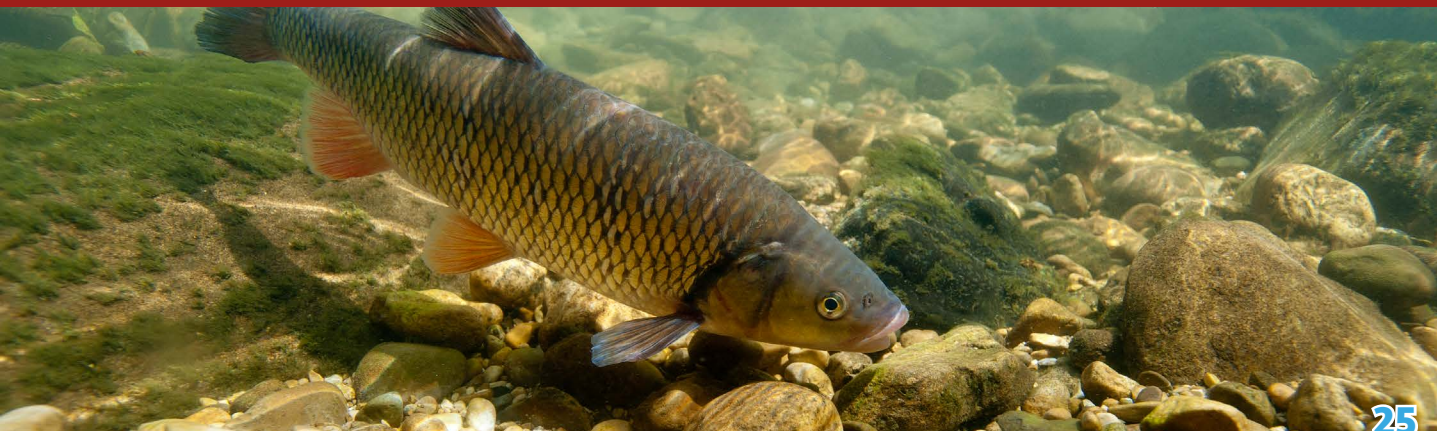
321 route de Royan 16730 Fléac



mt.faucardage@gmail.com



06 08 68 99 69





# SUD GIRONDE

## RÉFÉRENT TERRITORIAL

Claude Charrier

claude.charrier@peche33.com

## SUPPLÉANT

Christian Lajoinie

christian.lajoinie@peche33.com

### AAPPMA Bouzig Preignacais

Président : M. Charrier / bouzigpreignacais@peche33.com

- ① Étangs de Barsac (5ha)    

### AAPPMA Brouqitet du Bazadais

Président : M. Sourbet / brouqitetbazadais@peche33.com

- ② Lac de la Prade (60ha)    
③ Étang de Saint-Michel (7ha) 

### AAPPMA Fervents de la Gaule Grignolaise

Président : M. Vasseur / gaulegrignolaise@peche33.com

### AAPPMA Gardon Préchacais

Président : M. Douence / gardonprechacais@peche33.com

- ④ Étang de Bourideys (1.5ha) 

### AAPPMA Hameçon du Langonnais

Président : M. Dubouilh / hameconlangonnais@peche33.com

- ⑤ Lac de Brouqueyran (13.5ha)    
⑥ Étang de Brannens (0.5ha) 

### AAPPMA Truite Paroupiane

Président : M. Filleau / truiteparoupiane@peche33.com

### AAPPMA Truite Villandrautine

Président : M. Dufau / truitevillandrautine@peche33.com

### AAPPMA Pêcheurs du réolais

Président : M. Lajoinie / pecheursreolais@peche33.com

### Fédération de pêche 33

Président : M. Bourdie / contact@peche33.com

- ⑦ Lac des Trois Rives (14ha)   
⑧ Lac de Taste (4ha)

 Plan d'eau fédéral

 Atelier Pêche Nature

 Float-tube autorisé

 Embarcations autorisées

 Lâchers de truites

 Ponton de pêche sécurisée

 No-Kill carpe

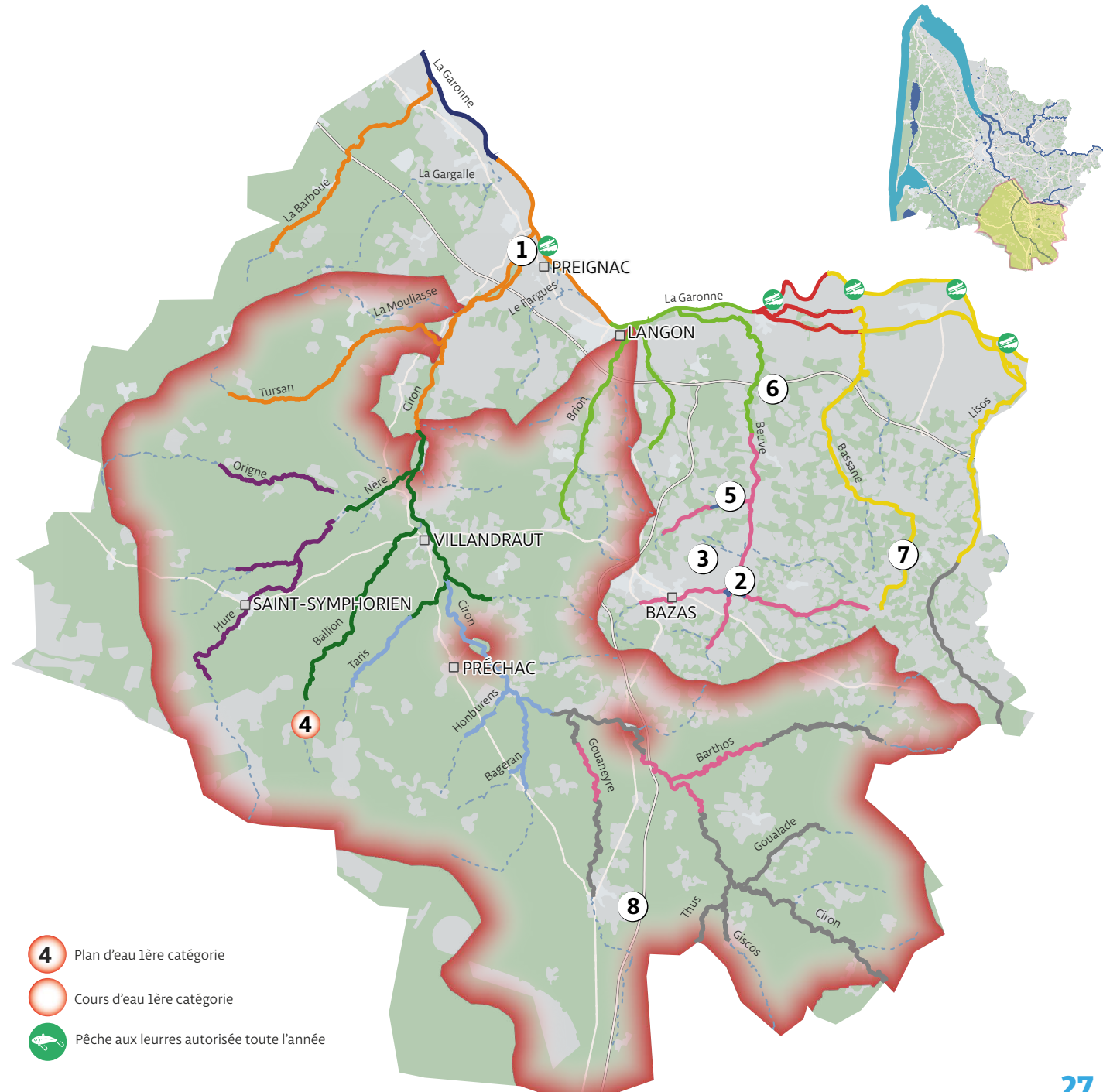
 No-Kill carnassier

 No-Kill tous poissons

 Mise à l'eau

 Parcours carpe de nuit

 Réservoir mouche



# SUD GIRONDE - PARCOURS SPÉCIFIQUES

## ÉTANGS DE BARSAC

1

44°35'46.5»N 0°18'21.9»W

Les étangs de Barsac, d'une superficie de 6 hectares, sont des plans d'eau situés au sud du département de la Gironde, sur la commune de Barsac.

De nombreuses espèces de poissons sont présentes comme le brochet, le black-bass, la brème, la carpe ou le gardon.

Ces étangs sont ouverts aux Float-Tubes.



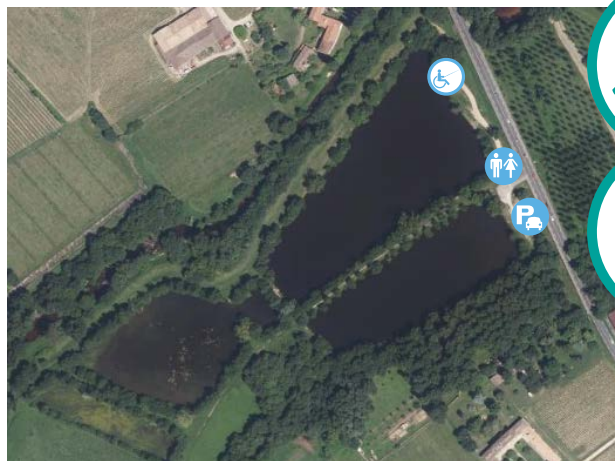
Ponton de pêche accessible PMR



Parking



Sanitaires



Parcours  
sportif  
carnassier

Float-Tube  
autorisé

## LAC DES TROIS RIVES

7

44°35'46.5»N 0°18'21.9»W

Le lac des 3 rives se situe sur trois communes. C'est un plan d'eau d'origine anthropique qui a été créé pour répondre aux besoins des agriculteurs locaux.

Il se caractérise par l'existence d'une retenue d'eau aménagée sur la Bassane. L'activité halieutique est gérée par la Fédération de Pêche de la Gironde.

Sur le site, on trouve de nombreux poissons blancs, de belles carpes et quelques carnassiers. Par ailleurs, le lac des 3 rives est classé site Natura 2000 et abrite de nombreuses autres espèces sauvages.



Ponton de pêche accessible PMR



Parking

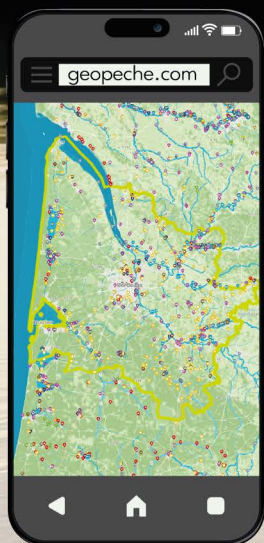


Sanitaires



Table de pique-nique





# LA CARTE INTERACTIVE GEOPECHE

Réglementation et informations sur la pêche en Gironde



Scannez moi !

WWW.PECHE33.COM



# QUEST GIRONDE

## RÉFÉRENT TERRITORIAL

Claude Charrier

claud.charrier@peche33.com

## SUPPLÉANT

Christian Lajoinie

christian.lajoinie@peche33.com

### AAPPMA Le Brochet Belietoï

Président : M.Treuil / brochetsbelietoï@peche33.com

- ① Étang de Lagourat (5ha)
- ② Étang de Joué (0.5ha)
- ③ Étang de Sillac (0.5ha) 
- ④ Étang de Moeyaert (0.5ha)
- ⑤ Étang de la Bastide-Capet (1.5ha) 

### AAPPMA Le Brochet Boïen

Président : M.Lalanne / brochetsboïen@peche33.com

- ⑥ Lac Vert de Biganos (6ha)  
- ⑦ Étang de Beauchamps (5ha) 
- ⑧ Étang de Surgenne (3.5ha)  
- ⑨ Étangs de l'Estauleyre (2.5ha)
- ⑩ Étang de Lescarret (2.ha)
- ⑪ Étang du Mayne (2.ha) 
- ⑫ Étangs du Pas Simonet (1.5ha) 
- ⑬ Étang de Pont Neau (0.5ha)
- ⑭ Étang de Croix d'Hins (0.5ha) 

### AAPPMA La Carpe Royale d'Hostens

Président : M.Noury / carperoyalehostens@peche33.com

- ⑮ Lac du Bousquey (69.4ha)
- ⑯ Lac de Lamothe (34.3ha) 
- ⑰ Lac du Bourg (18.6ha) 
- ⑱ Grand Lac de Bernadas (11.6ha) 
- ⑲ Petit Lac de Bernadas (8.6ha) 

### AAPPMA La Gaule Cazaline

Président : M.Dartix / gaulecazaline@peche33.com

- ⑳ Lac de Cazaux-Sanguinet (5500ha)  

### Fédération de pêche 33

Président : M.Bourdie / contact@peche33.com

- ㉑ Petit étang de la Magdeleine (1ha)  
- ㉒ Grand étang de la Magdeleine (7ha)



Plan d'eau fédéral



Atelier Pêche Nature



Float-tube autorisé



Embarcations autorisées



Lâchers de truites



Ponton de pêche sécurisée



No-Kill carpe



No-Kill carnassier



No-Kill tous poissons



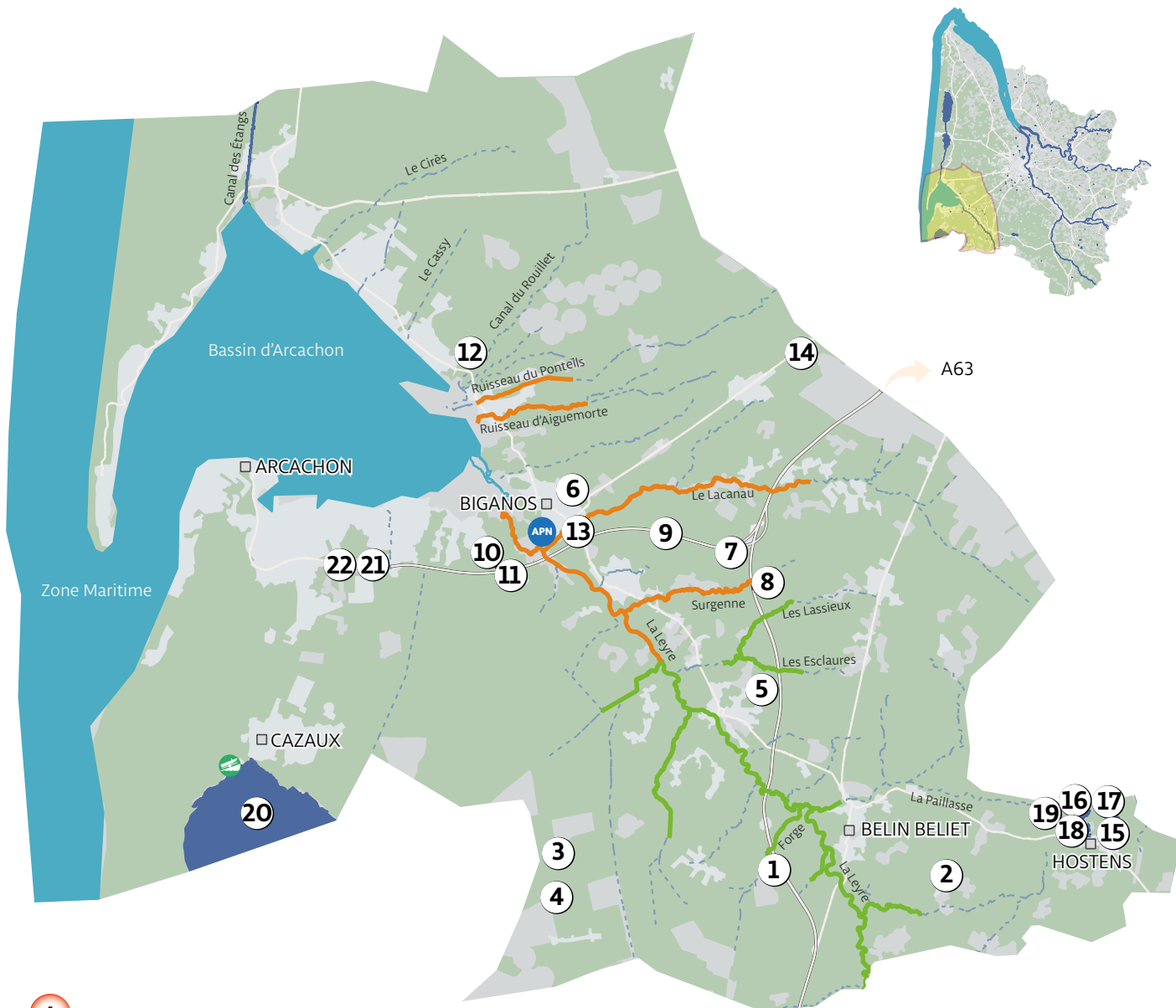
Mise à l'eau



Parcours carpe de nuit



Réservoir mouche



Plan d'eau 1ère catégorie



Cours d'eau 1ère catégorie



Pêche aux leurres autorisée toute l'année

A63





## RÉFÉRENT TERRITORIAL

**Bernard Vernaudo**  
[bernard.vernaudo@peche33.com](mailto:bernard.vernaudo@peche33.com)

## SUPPLÉANTE

**Stéphanie Gautriaud**  
[stephanie.gautriaud@peche33.com](mailto:stephanie.gautriaud@peche33.com)

### AAPPMA A.I.E.G

Président : M.Brégeat / [aieg@peche33.com](mailto:aieg@peche33.com)

- ① Étang de Paloumey (6ha)  

### AAPPMA de Carcans

Président : M.Royant / [aappmacarcans@peche33.com](mailto:aappmacarcans@peche33.com)

- ② Lac de Carcans (5567ha)   

### AAPPMA La Gaule Canaulaise

Président : M.Lagarde / [gaulecanaulaise@peche33.com](mailto:gaulecanaulaise@peche33.com)

- ③ Lac de Lacanau (1620ha)   

### AAPPMA La Gaule Vivienne

Président : M.Chaveroux / [gaulevivienne@peche33.com](mailto:gaulevivienne@peche33.com)

### AAPPMA Le Gardon Queyracais

Président : M.Inda / [gardonqueyracais@peche33.com](mailto:gardonqueyracais@peche33.com)

- ④ Étang de Cach (3ha)    
 ⑤ Étang de Berton (1.5ha)  

### AAPPMA Le Sandre Hourtinais

Président : M.Dubost / [sandrehourtinais@peche33.com](mailto:sandrehourtinais@peche33.com)

- ⑥ Lac d'Hourtin (5567ha)     
 ⑦ Étang de Louley (0.5ha) 

### Fédération de pêche 33

Président : M.Bourdie / [contact@peche33.com](mailto:contact@peche33.com)

 Plan d'eau fédéral

 Atelier Pêche Nature

 Float-tube autorisé

 Embarcations autorisées

 Lâchers de truites

 Ponton de pêche sécurisée

 No-Kill carpe

 No-Kill carnassier

 No-Kill tous poissons

 Mise à l'eau

 Parcours carpe de nuit

 Réservoir mouche



# MÉDOC - PARCOURS SPÉCIFIQUE

LAC DE LACANAU

3



44°58'28.6»N 1°07'15.0»W

Le lac de Lacanau est un plan d'eau naturel de près de 2000 hectares. Il se situe sur la commune de Lacanau sur la côte Atlantique du département de la Gironde. Il fait partie des plus grands lacs naturels d'eau douce de France dans un environnement forestier exceptionnel. La pêche des carnassiers, notamment celle du brochet, y est reine, mais les autres poissons ne sont pas en reste...

## BIENVENUE

### LAC DE LACANAU

/ PÊCHE 33

CARTE  
de PÊCHE  
OBLIGATOIRE

Pêche 2<sup>e</sup>  
Catégorie

Superficie  
2000 Ha

Navigation  
réglementée

Pêche-hôte  
réglementée

Le lac de Lacanau est un plan d'eau d'origine naturelle composé principalement de fonds sableux et peu profonds (maximum 8 mètres). Il est bordé par une végétation variée, caractéristique des milieux naturels des grands lacs.

Ce lac, qui accueille une belle population de brochets, de perches et de poissons blancs est ouvert à la pêche du bord et en embarcation, dans le respect de la réglementation en vigueur. La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur quelques postes délimités par arrêté préfectoral.

#### Légende

- Profondeur : 0-2 m
- Profondeur : 2-4 m
- Profondeur : 4-6 m
- Profondeur : 6-8 m
- Parking
- Cale de mise à l'eau
- Réserve - pêche interdite

### QUELQUES POISSONS DU LAC

**🐟 CYPRINIDÉS : PÊCHE AUTORISÉE TOUTE L'ANNÉE**

BROCHET

TANCHE

CARPE

BULOT

**🐟 CARNASSIERS : PÊCHE AUTORISÉE DU DERNIER SAMEDI D'AVRIL\* AU DERNIER DIMANCHE DE JANVIER (\*BLACK BASS OUVERT À PARTIR DU 15 JUIN)**

BROCHET  
Taille de capture : ENTRE 40 ET 80 CM

PERCHE  
Taille de capture : 50 CM ET +

SANDRE  
Taille de capture : 50 CM ET +

BLACK BASS  
Taille de capture : 40 CM ET +

### FORMATION DES LACS

Les lacs médocains sont parmi les plus grands lacs d'eau douce d'origine naturelle en France, dont la formation résulte de la succession de nombreux processus géologiques. Au fil du temps, l'évolution du trait de côte a favorisé la création de dépressions humides en arrière des dunes, créant ainsi un chapelet de zones humides le long de la côte aquitaine.

En parallèle, la constitution progressive d'un cordon dunaire sous l'effet des courants marins et des vents, a eu pour conséquence de réduire l'écoulement des eaux vers la mer et d'isoler les zones humides. C'est au Moyen-Âge que les lacs ont ainsi acquis leurs traits actuels. Néanmoins, le paysage reste dynamique et ne cesse d'évoluer au gré des phénomènes naturels et de l'action de l'Homme.

POUR PÊCHER SUR CE SITE VOUS DEVEZ ÊTRE MUNI D'UNE CARTE DE PÊCHE  
▲ CONTRÔLES FRÉQUENTS

Plus d'informations : [www.peche33.com](http://www.peche33.com)  
FDAAAPMA33.05.56.92.59.48

Plusieurs parkings sont situés sur la partie Nord du lac de Lacanau : au port, sur le secteur du Moutchic et sur celui de Longarisse. Pour les bateaux, une mise à l'eau est accessible dans le port sur la côte Est et une autre sur la côte Ouest à Longarisse.

Avis aux aventuriers, de nombreux spots de pêche sauvages sont accessibles uniquement en embarcation ou en waders/maillot de bain !



# PACIFIC PÊCHE

PARTAGEONS NOTRE P♥SSION

LE PLUS GRAND CHOIX  
D'ARTICLES DE PÊCHE  
AU MEILLEUR PRIX

VOTRE ESPACE PÊCHE EN GIRONDE

## MAGASIN D'ARTIGUES

146 AVENUE DU PEYROU  
33370 ARTIGUES-PRÈS BORDEAUX  
TÉL. 05 56 74 77 88



## MAGASIN DE GRADIGNAN

7 AVENUE ROBERT SCHUMAN  
33170 GRADIGNAN  
TÉL. 05 56 34 27 67



Suivez les actualités de Pacific Pêche !



# PASSEZ VOTRE PERMIS DE CHASSER

POUR **0€\***

du 15 février 2026 au  
15 mars 2026

&

du 15 octobre 2026 au  
15 novembre 2026.

Rendez-vous sur  
[www.chasseurs33.com](http://www.chasseurs33.com)  
pour en savoir plus.

FÉDÉRATION  
DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE  
LA GIRONDE

① Domaine de Pachan  
10, chemin de Labarde  
33290 Ludon-Médoc

✉ [fdc33@chasseurdefrance.com](mailto:fdc33@chasseurdefrance.com)

☎ 05.57.88.97.83



\*Offre spéciale soumise à conditions.



## RÉFÉRENT TERRITORIAL

Bernard Vernaudon  
bernard.vernaudon@peche33.com

## SUPPLÉANTE

Stéphanie Gautriaud  
stephannie.gautriaud@peche33.com

### AAPPMA A.I.E.G

Président : M.Brégeat / aieg@peche33.com

- ① Étangs Coutant la Roubine (9ha)   
- ② Étang de Bernatet (2ha)   
- ③ Étang de Versein (2ha) 

### AAPPMA L'Asticot

Président : M.Majau / asticot@peche33.com

- ④ Étang d'Armeau (1ha)  

### AAPPMA De Cestas

Président : M.Lafon / aappmacesas@peche33.com

- ⑤ Étang de Roussel (7ha)  
- ⑥ Lac de Cap de Bos (5ha)
- ⑦ Grand étang de Monsalut (4ha) 
- ⑧ Retenue du Ruisseau des Sources (1.5ha) 
- ⑨ Petit étang de Monsalut (0.5ha)

### AAPPMA La Gaule TBC

Président : M.Depeux / gauletbc@peche33.com

- ⑩ Étang de Mandron (7ha)  

### AAPPMA Le Goujon Artiguais

Président : M.Ruiz / goujonartiguais@peche33.com

- ⑪ Étang de la Prairie (1ha) 

### AAPPMA Le Goujon des Sources

Président : M.Pourquet / goujonsources@peche33.com

- ⑫ Bassin de Montsouris (4ha) 
- ⑬ Bassin de Pichon (1ha) 

### AAPPMA Le Moulinet Blanquefortais

Président : M.Sanchez / moulinetblanquefortais@peche33.com

- ⑭ Lac de Padouens Sud (25ha) 
- ⑮ Parc de Majolan (1.5ha)

### AAPPMA Les Pêcheurs de l'Eau Bourde

Président : M.Coste / pecheurseaubourde@peche33.com

- ⑯ Lac Vert de Canéjan (7.5ha)   
- ⑰ Lac Bleu de Léognan (2.5ha)  
- ⑱ Étang de Thouars (1ha)
- ⑲ Étang d'Ornon (1ha)  

### AAPPMA La Piballe Chartronnaise

Président : M.Auché / piballechartronnaise@peche33.com

- ⑳ Lac de la Motte (2ha)  

### AAPPMA La Vallée de la Pimpine

Président : M.Prunière / valleepimpine@peche33.com

- ㉑ Etang de Floirac (2ha)    
- ㉒ Étang des Sources (1ha)  

### Fédération de pêche 33

Président : M.Bourdieu / contact@peche33.com

- ㉓ Lac de Bordeaux (140ha)
- ㉔ Grand étang de la Blanche (38ha)   
- ㉕ Petit étang de la Blanche (ha)  
- ㉖ Lac du Moutchic Ambès (10ha)  
- ㉗ Étang des Tonnes Ambès (10ha)  (hors période de chasse)
- ㉘ Lac de Bègles-Plage (7.5ha)  
- ㉙ Étang de Camarsac (2ha)
- ㉚ Étangs de la Briqueterie (3ha) 
- ㉛ Étang des Terrasses (3ha)
- ㉜ Étang d'Arboudeau (8.5ha)  

 Plan d'eau fédéral

 Embarcations autorisées

 Atelier Pêche Nature

 Lâchers de truites

 Float-tube autorisé

 Ponton de pêche sécurisée

 No-Kill carpe

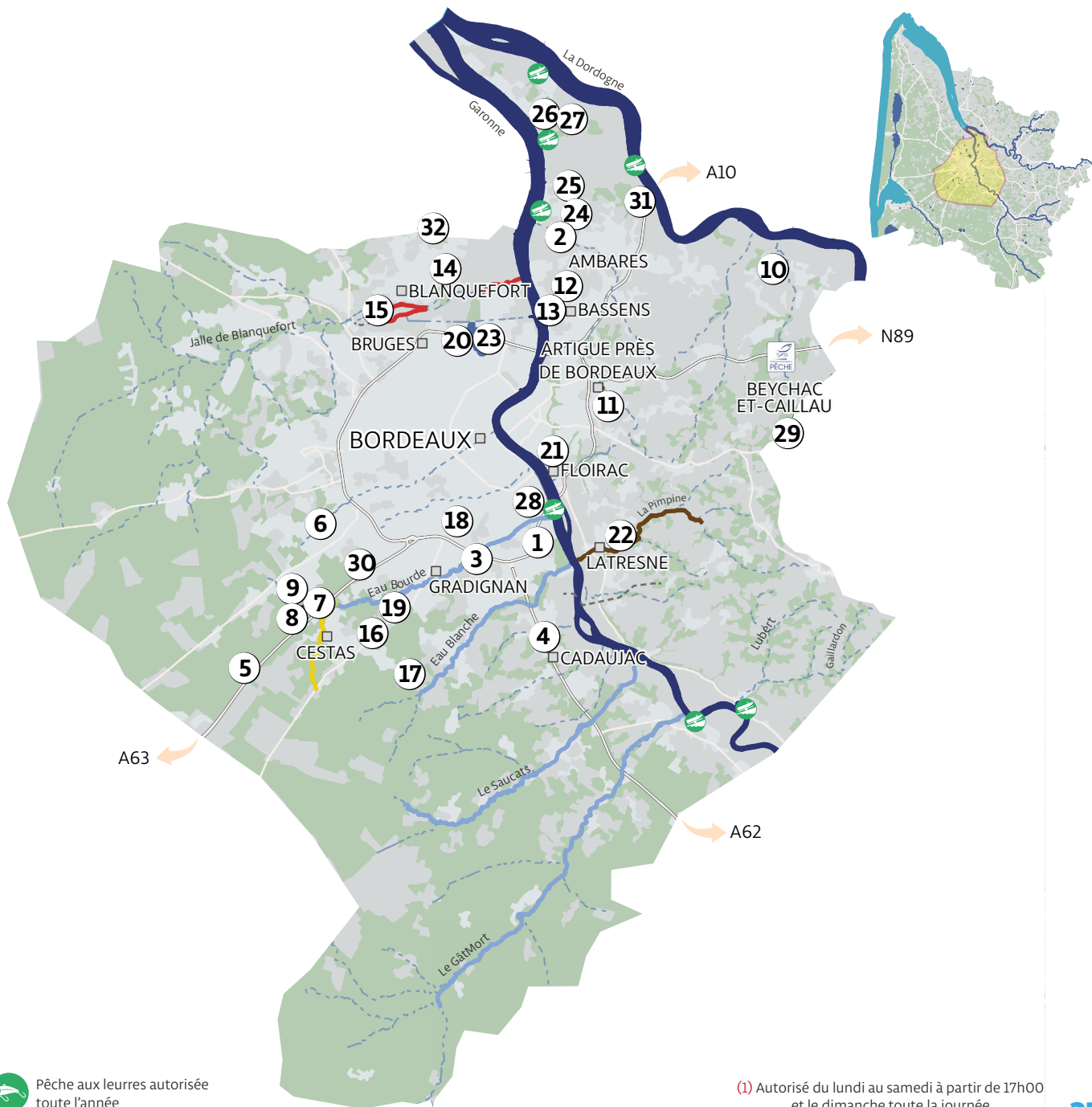
 Mise à l'eau

 No-Kill carnassier

 Parcours carpe de nuit

 No-Kill tous poissons

 Réservoir mouche



Pêche aux leurres autorisée  
toute l'année

(1) Autorisé du lundi au samedi à partir de 17h00  
et le dimanche toute la journée



# CENTRE GIRONDE - PARCOURS SPÉCIFIQUES

## ÉTANG DE FLOIRAC

21



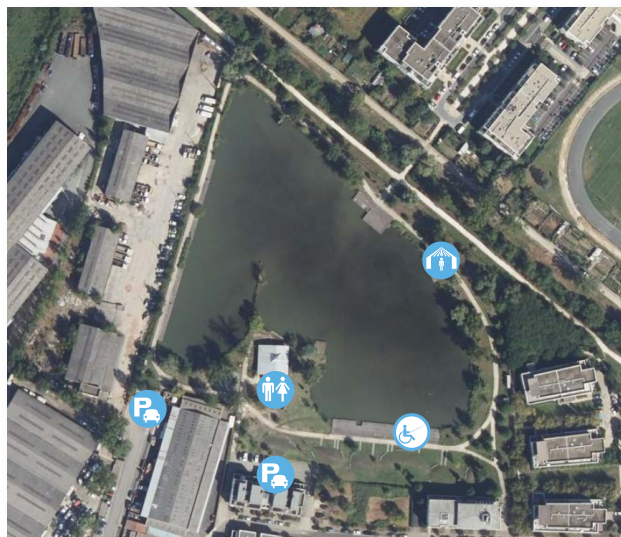
44°50'00.2»N 0°32'08.9»W

L'étang de Floirac est un plan d'eau artificiel situé en rive droite de la Garonne.

Il occupe une superficie de 2 hectares, avec une profondeur maximale de 2,20 mètres. Peuplé par de nombreux poissons d'eau douce, cet étang dispose de plusieurs pontons installés sur les berges accessibles aux pêcheurs.

La pêche y est gérée par la Fédération de Pêche de la Gironde avec l'appui de l'AAPPMA la Vallée de la Pimpine.

La configuration du site en fait un parcours idéal pour les familles.



-  Ponton de pêche accessible PMR
-  Parking
-  Sanitaires
-  Table de pique-nique
-  Abri

## LAC VERT DE CANEJAN

16

44°44'36.9»N 0°39'05.2»W

Le lac Vert est un plan d'eau situé à une vingtaine de kilomètres de Bordeaux sur la commune de Canéjan. Il est possible de pêcher sur ce plan d'eau de 7,5 hectares avec une carte de pêche. De nombreuses espèces de poissons sont représentées au lac Vert comme le brochet, le black-bass, la carpe ou le gardon.

Des lâchers de truites sont régulièrement organisés par l'AAPPMA Les Pêcheurs de l'Eau Bourde qui oeuvre aussi dans l'initiation à la pêche de loisir avec une école de pêche (APN).



-  Parking
-  Sanitaires
-  Table de pique-nique

## LAC DE BÈGLES PLAGE

28

44°48'12.5»N 0°32'16.2»W

Le lac de Bègles plage, aussi appelé Plaine des Sports de Bègles, est un plan d'eau de 7 hectares situé dans la métropole bordelaise.

Il est possible de pêcher sur cet étang avec une carte de pêche, l'amorçage est interdit et la remise à l'eau est obligatoire pour les carnassiers. La plupart des poissons d'étang de Gironde sont présents dans ce lac : perches, gardons, carpes, tanches, black bass, brochets.

Le site est totalement accessible aux personnes à mobilité réduite avec la possibilité de mise à disposition d'un tiralo pour la baignade.



Ponton de pêche accessible PMR



Parking



Jeux pour enfants



Sanitaires



Abri

## ÉTANG D'ARBOUDEAU - PAREMPUYRE

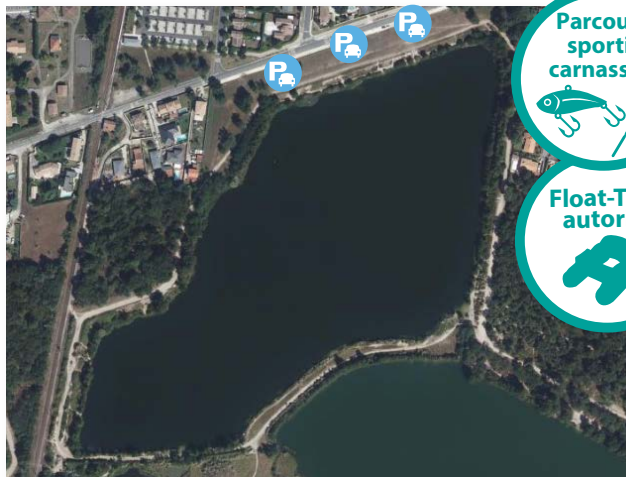
32

44°56'35.1»N 0°36'59.1»W

Le plan d'eau a une superficie de 8,5 hectares pour une profondeur maximum d'environ 12 mètres. Sur les berges des cassures marquées existent avec des profondeurs moyennes de 4 mètres.

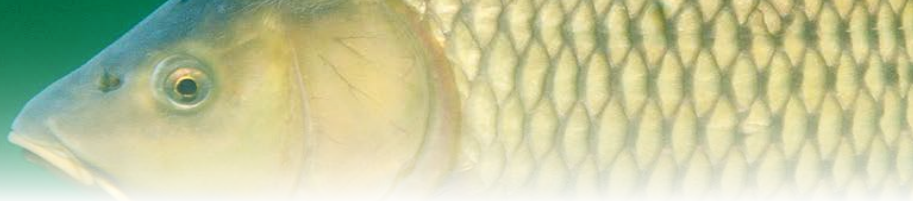
La végétation en berge est assez présente et quelques herbiers couvrent les plateaux les moins profonds.

Le plan d'eau abrite une population intéressante de poissons blancs (gros gardons, brèmes, carpes...) et les carnassiers (brochets, perches, Black-Bass...) sont bien présents.



Parking

# CARPE DE NUIT



La Gironde bénéficie de nombreux parcours ouverts à la pêche de la carpe de nuit. Il existe une diversité importante de spots : grands étangs sauvages, gravières, fleuves et rivières...

Sur ces parcours, la pêche de la carpe de nuit est autorisée par arrêté préfectoral, avec une réglementation spécifique en lien avec cette pratique. La pêche de nuit est interdite sur le reste du territoire.

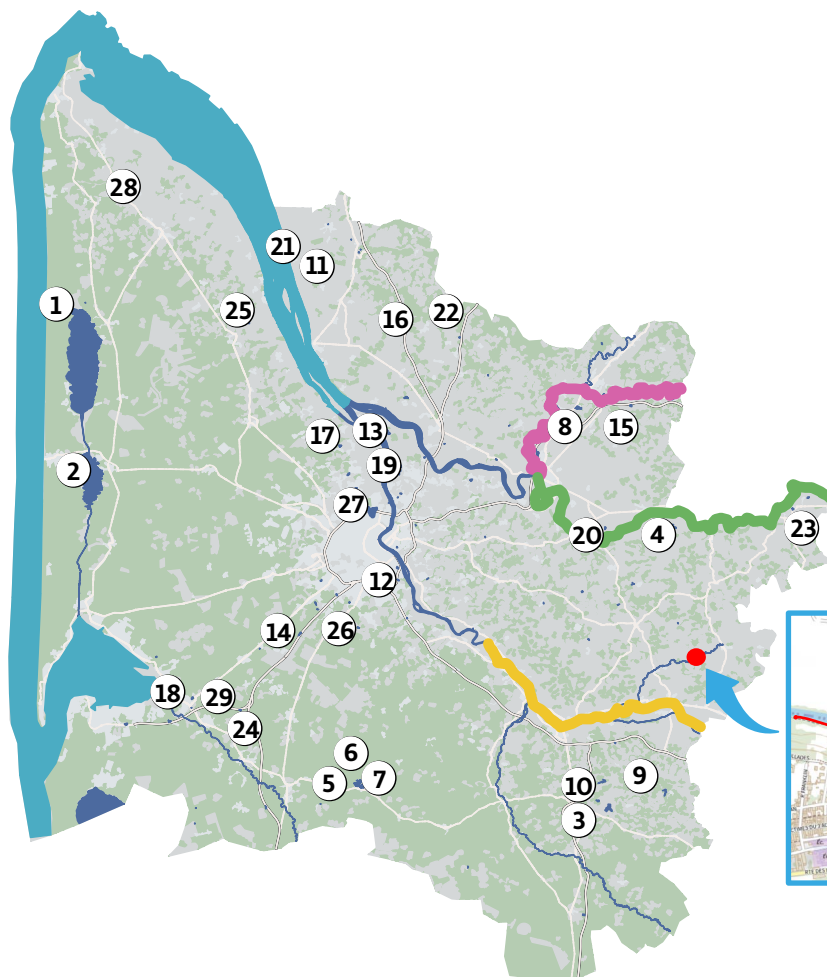
| plans d'eau                       | AAPPMA                   | détails                                                                                |
|-----------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Lac de Carcans-Hourtin ①          | Sandre Hourtinais        | 3 postes sur Hourtin/Piqueyrot –réservation obligatoire                                |
| Lac de Lacanau ②                  | Gaule Canaulaise         | 10 postes - réservation obligatoire                                                    |
| Lac de la Prade ③                 | Brouquitet du Bazadais   | Zone autorisée - pas de réservation                                                    |
| Lac de La Cadie ④                 | FDAAPPMA33               | 8 postes – pas de réservation                                                          |
| Lacs d'Hostens ⑤ ⑥ ⑦              | Carpe Royale d'Hostens   | 21 postes sur les 3 lacs - réservation obligatoire                                     |
| Lac des 5 chemins ⑧               | Pêcheurs Abzacais        | 4 postes - réservation obligatoire                                                     |
| Lac des 3 rives Aillas-Sigalens ⑨ | FDAAPPMA33               | Totalité du plan d'eau - pas de réservation                                            |
| Lac de Brouqueyran ⑩              | Hameçon du Langonnais    | Zone autorisée (linéaire de 700m) – pas de réservation                                 |
| Étang de Montalipan ⑪             | AIEG                     | Totalité du plan d'eau – pas de réservation                                            |
| Étangs Coutant la Roubine ⑫       | AIEG                     | 4 postes - Réservation obligatoire 06.17.87.88.64                                      |
| Étang des Tonnes ⑬                | FDAAPPMA33               | Totalité du plan d'eau - ouvert en dehors de la période de chasse - PAS DE R2SERVATION |
| Étang du Rousset ⑭                | Cestas                   | Totalité du plan d'eau – pas de réservation                                            |
| Étang de Jean Chereau ⑮           | Epuisette Guiziéroise    | 5 postes - réservation obligatoire                                                     |
| Lac Sud du Moulin Blanc ⑯         | FDAAPPMA33               | 6 postes – pas de réservation                                                          |
| Étang de Paloumey ⑰               | AIEG                     | 5 postes – pas de réservation                                                          |
| Lac Vert Biganos ⑱                | Brochet Boïen            | 10 postes – pas de réservation                                                         |
| Petit étang de la Blanche ⑲       | FDAAPPMA33               | Totalité du plan d'eau – pas de réservation                                            |
| Etang de Brondeau ⑳               | Pescofis de Fronsac      | Totalité du plan d'eau – pas de réservation                                            |
| Étang de la Centrale ㉑            | AIEG                     | Totalité du plan d'eau – pas de réservation                                            |
| Etang du Petit Broustier ㉒        | Goujon du Marcenais      | Totalité du plan d'eau – pas de réservation                                            |
| Étang de la Châtaignière nord ㉓   | Gaule Foyenne            | 3 postes – pas de réservation                                                          |
| Étang de Surgenne ㉔               | Brochet Boïen            | 6 postes – pas de réservation                                                          |
| Étang de Cach ㉕                   | Gardon Queyracais        | Totalité du plan d'eau – pas de réservation                                            |
| Lac Bleu ㉖                        | Pêcheurs de l'Eau Bourde | 2 postes – pas de réservation                                                          |
| Lac de la Motte ㉗                 | Piballe Chartronnaise    | 3 postes - réservation obligatoire                                                     |
| Étang de Berton ㉘                 | Gardon Queyracais        | Totalité du plan d'eau – pas de réservation                                            |
| Étang de Beauchamps ㉙             | Brochet Boïen            | 6 postes – pas de réservation                                                          |



PLUS D'INFORMATIONS



| cours d'eau                                                                                   | AAPPMA             | détails                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La Dordogne  | FDAAPPMA33         | Rive gauche et droite - De la limite du département au pont SNCF de Libourne - Pas de réservation |
| La Garonne   | FDAAPPMA33         | Rive gauche et droite - De la limite du département au pont de Cadillac - Pas de réservation      |
| L'Isle       | FDAAPPMA33         | Rive gauche et droite - De la limite du département au pont SNCF de Coutras - Pas de réservation  |
| Le Dropt     | Gardon Monségurais | Zone autorisée matérialisée par des panneaux - Pas de réservation                                 |



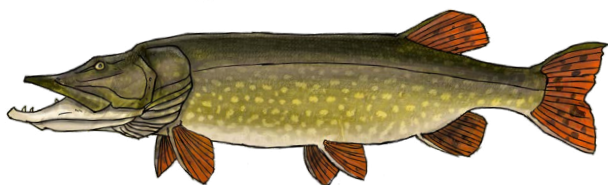
MONSÉGUR



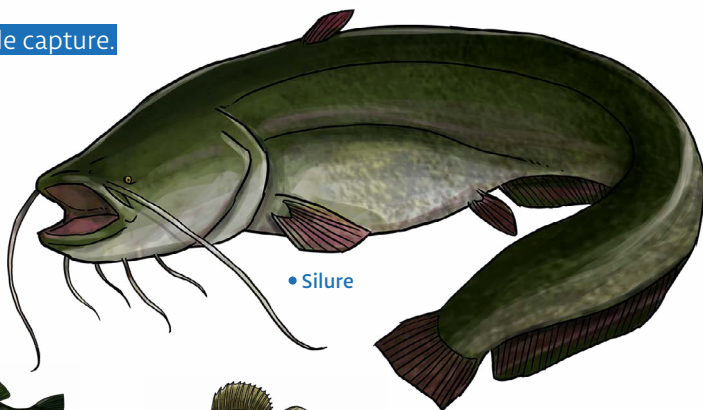
# LES POISSONS PRÉSENTS EN GIRONDE

Le nombre de prises est limité à 6 truites en cours d'eau et 3 carnassiers (brochet, sandre, black-bass) par jour et par pêcheur, dont 2 brochets maximum.

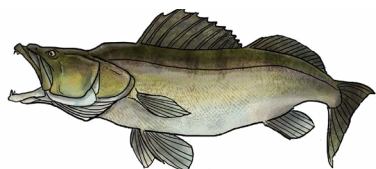
Seules certaines espèces sont soumises à une **taille légale de capture.**



• Brochet <> 60 à 80cm



• Silure



• Sandre >50cm



• Black-bass >40cm



• Perche



• Saumon atlantique  
Pêche interdite



• Truite de mer  
Pêche interdite



• Truite arc-en-ciel >23cm



• Grande Alose  
Pêche interdite



• Alose feinte >30cm



• Anguille >12cm



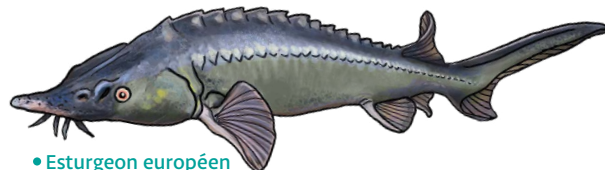
• Truite fario >23cm



• Mulet >20cm



• Lamproie marine



• Esturgeon européen  
Pêche interdite



• Carassin



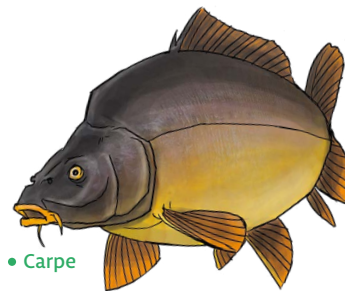
• Ablette



• Gardon



• Chevesne



• Carpe



• Chabot



• Loche



• Rotengle



• Epinoche



• Vandoise



• Goujon



• Grémille



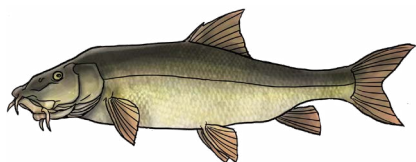
• Tanche



• Brème



• Lamproie fluviatile



• Barbeau fluviatile



• Vairon



• Flet



• Toxostome



• Ecrevisses à pattes blanches et grêles  
Pêche interdite



• Poisson-chat



• Pseudorasbora



• Perche soleil



• Gambusie



• Ecrevisse de Californie



• Ecrevisse de Louisiane

- Les carnassiers
- Les salmonidés
- Les migrateurs
- Les poissons blancs cypriniformes
- Les grenouilles et écrevisses protégées
- Espèces Nuisibles



• Grenouilles vertes et rousses  
Pêche interdite



Espèces vivantes introduites hors de leur habitat naturel,  
et dont la prolifération provoque des dégâts dans le milieu dans lequel elles s'installent.





# LES PÔLES TRUITES



## CONDITIONS POUR PARTICIPER :

- Carte de pêche obligatoire
- Option Pôle Truite FD33 obligatoire (20 €), à acquitter une seule fois par pêcheur et valable sur l'ensemble des pôles truites
- Cartes de pêche et options disponibles sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr), chez vos revendeurs habituels ou à la fédération de pêche
- Pas d'option pour les cartes journalières et moins de 12 ans.

## RÉGLEMENTATION :

- Pêche autorisée à partir de 30 min avant le lever du soleil et 30 min après le coucher du soleil.
- Nombre de captures maximum : 10/jour.
- Taille minimale de capture : 23cm.
- 1 ligne autorisée par pêcheur le samedi, 2 lignes le dimanche et le lundi.

*Nouveau : un pôle truite final sera organisé début mars pour la fermeture du réservoir de Tourenne à Saint Germain de la Rivière.*

**LES PLANS D'EAU SONT RÉSERVÉS EXCLUSIVEMENT LE SAMEDI, LE DIMANCHE ET LE LUNDI DU LÂCHER AUX DÉTENTEURS DE L'OPTION PÔLES TRUITES FD33.**

**25 LÂCHERS DU 10 JANVIER AU 9 MARS**

| SECTEUR            | PLAN D'EAU                           | JANV.             | FEV.           | MARS  |
|--------------------|--------------------------------------|-------------------|----------------|-------|
| Bordeaux Métropole | Ambarès Bernatet                     | 24-25-26          | 7-8-9/21-22-23 | -     |
| Entre-deux-mers    | Latresne                             | 17-18-19/31       | 1-2/14-15-16   | -     |
| Entre-deux-mers    | Neuffons                             | 10-11-12/31       | 1-2/14-15-16   | -     |
| Sud-Gironde        | Barsac                               | 17-18-19          | 7-8-9/28-      | 1-2   |
| Ouest-Gironde      | Magdeleine (petit)                   | 17-18-19          | 28-            | 1-2   |
| Médoc              | Pauillac Cach                        | 10-11-12/31       | 1-2/21-22-23   | -     |
| Nord-Gironde       | Belou                                | 10-11-12/24-25-26 | 7-8-9/21-22-33 | -     |
| Libournais         | Coutras Lauvirat                     | 24-25-26          | 14-15-16/28-   | 1-2   |
| New Libournais     | Tourenne<br>St Germain de la Rivière | -                 | -              | 7-8-9 |

# PISCICULTURE DU BOCAGE

Poissons de repeuplement  
Juvéniles 4/5 semaines  
Gestion de plans d'eau  
Amendements organiques  
Amendements calciques

**79 150 Moutiers-sous-Argenton**

**Tél : 06 30 77 03 19**  
m@il : bocage.pisciculture@gmail.com



## COMPOSITE SYSTEME

- ✓ Réparation et entretien des coques
- ✓ Fabrication sur mesure
- ✓ Transformation et aménagement
- ✓ Finitions et esthétique



**05 57 34 05 21**



**[compositesysteme@gmail.com](mailto:compositesysteme@gmail.com)**



22 Av. du Périgord,  
33370 Artigues-près-Bordeaux

# LES ATELIERS PÊCHE NATURE



Les Ateliers Pêche Nature (APN) aussi appelés « écoles de pêche » ont pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers et de lui-même.

## ILS TRANSMETTENT L'ÉTHIQUE DE LA PÊCHE ASSOCIATIVE :

- Le respect du poisson, dont la pêche est effectuée dans les règles de l'art, résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée.
- La prise de conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore et des paysages qui leur sont associés.
- Le comportement responsable du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement.
- La connaissance du rôle des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et des missions d'intérêt général que la loi leur confère.

| Villes              | aappma                                               | Responsables                |
|---------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------|
| CESTAS              | AAPPMA DE CESTAS                                     | M. LAFON - 06.03.57.29.68   |
| GRADIGNAN - CANÉJAN | PÊCHEURS DE L'EAU BOURDE<br>APN LA TRUITE DES GRAVES | M. MARTY - 06.24.25.49.86   |
| BIGANOS             | BROCHET BOÏEN                                        | M. LALANNE - 06.61.74.57.21 |
| MONSÉGUR            | GARDON MONSÉGURAIS                                   | M.BAVIELLO - 06.83.86.13.70 |





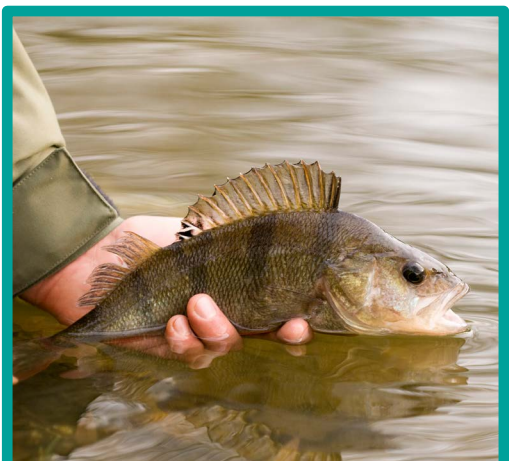
# LE SAVOIR -VIVRE AU BORD DE L'EAU

N'oubliez jamais, vous pêchez chez quelqu'un... !

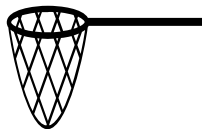
La propriété du terrain occupé par un cours d'eau est définie par la loi depuis 1898. On distingue deux catégories de rivières :

- Celles qui sont domaniales : elles appartiennent au domaine public (l'Etat) et sont dans certaines conditions utilisables par le public.
- Celles qui ne sont pas domaniales sont régies par le droit privé (code civil, code rural, code de l'environnement). La berge et le fond appartiennent à un propriétaire et ce jusqu'à la moitié du lit. Il peut décider de le partager avec les associations de pêche (AAPPMA locale) ou avec la fédération au travers d'une convention. Sans cette convention, le propriétaire est seul décideur de qui peut pêcher depuis chez lui !

- **Soyez toujours courtois et aimable vis-à-vis des propriétaires riverains, des autres pêcheurs et autres utilisateurs de la rivière.**
- **Respectez la propriété d'autrui en refermant les barrières après votre passage.**
- **Circulez uniquement sur les voies aménagées. Garez votre véhicule de sorte qu'il ne gêne pas la circulation.**
- **Gardez les poissons qui sont destinés à votre table et remettez à l'eau les autres. Ne laissez pas de poissons morts derrière vous.**
- **Veillez à laisser les lieux propres. Rempportez vos déchets.**
- **Ne déplacez pas le poisson d'un cours d'eau à un autre et respectez les équilibres biologiques.**
- **Suivez la réglementation en vigueur et respectez les gardes-pêche chargés de veiller à sa bonne application. Dans le doute, renseignez-vous.**



Mouillez vos mains  
pour protéger le mucus du poisson.



Utilisez l'épuisette afin d'éviter de blesser  
le poisson et de ne pas perdre de mucus.



# LES ANIMATIONS DE LA FÉDÉRATION

## ANIMATION PÊCHE

Le service dédié aux animations pêche propose des activités encadrées par des professionnels diplômés d'Etat. Nos objectifs :

- Transmettre à chacun le plaisir de la pratique de la pêche,
- Inculquer des valeurs citoyennes respectueuses de l'environnement,
- Partager un sentiment de solidarité.



- **Groupes** : centres de loisirs, écoles, espaces jeunes
- **Public spécialisé** : seniors, personnes en situation de handicap
- **Individuel** : de débutant à confirmé, de 6 à 90 ans
- **Événementiel** : comités d'entreprise, collectivités territoriales
- **Formation** : bénévoles, professionnels des activités nautiques...etc.

### DÉCOUVERTE « BOUCHON »

**Niveau** : Débutant (dès 7 ans)

**Nombre de participants** : 6 personnes max

**Durée** : 1h30

**La pêche au « bouchon »** s'adresse à un public néophyte.  
Un hameçon, un bouchon, un asticot et vous voilà partis !



### PASSION FLOAT-TUBE

**Niveau** : Intermédiaire (dès 12 ans)

**Nombre de participants** : 4 personnes max

**Durée** : 3h

**Enfilez vos wadders, vos palmes et votre gilet de sauvetage.**

Après avoir pris en main votre float-tube, vous pêcherez dans des endroits inaccessibles à pied !

La Fédération de Pêche de la Gironde forme de nouveaux pêcheurs responsables lors de ses animations. Ces événements sensibilisent aux pratiques durables et au respect de l'environnement. Les participants apprennent à pêcher de manière consciente et à préserver les écosystèmes aquatiques

**les techniques de pêche et les poissons  
n'auront plus de secret !**





## ANIMATION À L'ENVIRONNEMENT

La Fédération propose des interventions axées sur la sensibilisation à l'environnement, sur la découverte des milieux aquatiques adaptées selon le public (écoles, ALSH, EHPAD, instituts spécialisés, conseils de jeunes). Nos animateurs interviennent en classe et en extérieur au travers de nombreux ateliers ludiques et participatifs. Nos principales thématiques sont : l'eau, la biodiversité aquatique et la pollution des milieux aquatiques.



La Fédération de Pêche de la Gironde détient l'agrément académique de l'Éducation Nationale.  
Nos animateurs proposent des activités en lien avec les programmes scolaires.  
En classe ou en extérieur, les élèves découvrent l'environnement qui les entoure.

**L'eau, la biodiversité, les écosystèmes  
n'auront plus de secret !**



# MONITEURS GUIDES DE PÊCHE DE LA FÉDÉRATION

Le moniteur guide de pêche est un éducateur sportif diplômé d'état. Ses missions sont diverses : accompagnement, encadrement, initiation, découverte, enseignement, formation et perfectionnement à la pêche de loisir, récréative ou sportive.

## Mathieu Mollon Perrin



### Passionné de toujours :

Passionné de pêche depuis l'enfance, je partage aujourd'hui mon expérience à travers des initiations à toutes les techniques de pêche en eau douce.

Spécialisé dans la pêche des carnassiers, je propose des animations pour tous les publics, dans un esprit de convivialité et de respect du milieu naturel.

Téléphone : 05.56.92.59.48

Site Web : [www.peche33.com/animation-peche](http://www.peche33.com/animation-peche)



# NOS GUIDAGES BATEAU

## Accédez aux grands espaces !

Nos lacs et cours d'eau constituent de formidables parcours pour la pêche aux leurres. Nous vous offrons l'opportunité d'y accéder. Si vous n'avez pas de bateau, nos formules de guidage embarqué sont très avantageuses.

### Prestation :

**Guidage vers les meilleurs spots du moment**

**Conseils techniques**

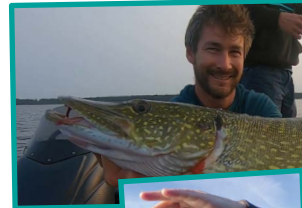
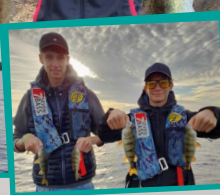
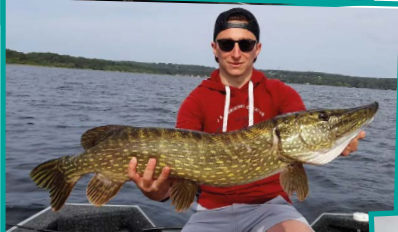
**Apprentissage**

**Perfectionnement (technique, électronique)**

**Mise à disposition du matériel.**

**480€**

Privatisation du bateau à la journée (1 à 3 pêcheurs max.)



CARCANS-HOURTIN / LACANAU / CAZAUX / ISLE



# LES HÉBERGEMENTS PÊCHE LABELLISÉS



Campings, gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, villages de vacances, résidences de tourisme... Tous types d'hébergement peuvent prétendre au label « Hébergement Pêche ». Pour cela, les professionnels concernés doivent s'engager à respecter la charte nationale établie par la FNPF.

## Dans chaque hébergement labellisé pêche, vous trouverez :

- Un accueil personnalisé à proximité d'un ou plusieurs lieux de pêche, des propositions d'activités pour les accompagnants, un fond documentaire halieutique, touristique et culturel,
- Des services avec une mise à disposition d'un local spécifique sécurisé pour le stockage et le séchage du matériel de pêche, d'un dispositif permettant la conservation d'appâts vivants, des petits déjeuners matinaux (chambres d'hôtes), des paniers repas à la demande (tables d'hôtes, hôtellerie).
- Une accessibilité à la pratique de la pêche facilitée par la délivrance de carte de pêche, documentations spécifiques, liste des moniteurs guides de pêche, magasins d'articles de pêche et éventuellement des loueurs d'embarcations.

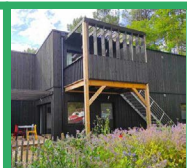
### **Camping le Bon Coin à Hourtin**

<https://www.campingleboncoin.com>  
09 50 66 77 73



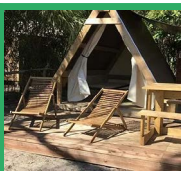
### **Lacanau Moutchic Inn**

16 Rue de la Poste, 33680 Lacanau  
<http://www.moutchicinn.com>  
06 66 10 09 12



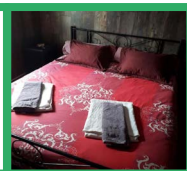
### **Lodging le Lac**

30 Av. de la Plage, 33680 Lacanau  
<http://www.lodginglelac.fr>  
05 56 03 00 26



### **Les 3 notes de Mérotte**

36 Chemin de Lauvirat, 33230 Coutras  
[www.booking.com/hotel/fr/les-3-note-](http://www.booking.com/hotel/fr/les-3-note-de-merotte.fr)  
[de-merotte.fr](http://www.booking.com/hotel/fr/les-3-note-de-merotte.fr)





# NOS PARTENAIRES TOURISTIQUES

Ils nous font confiance !



# GIRONDE : FISHING / PESCA



Fishing in Gironde can be a delightful experience thanks to its diverse water bodies including rivers, lakes and the Atlantic coastline. Here is a brief guide on how to fish in Gironde :

## Types of Fishing :

**River Fishing:** The Gironde estuary, Dordogne, and Garonne rivers are popular for freshwater fishing. You can find species like carp, pike, perch and catfish.

**Lake Fishing:** Lacanau Lake, Carcans-Hourtin Lake and Cazaux lake are great for fishing pike, perch and zander.

## Best Seasons :

Spring and summer are ideal for both freshwater and sea fishing, as fishes are more active. Autumn can also be a good time, especially for freshwater fishing as fishes prepare for winter.

## Fishing Licenses :

For freshwater fishing, you need a fishing license «carte de pêche». These can be purchased online or at local fishing shops.

- 1 - [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)
- 2 - Select the licence that corresponds to your needs
- 3 - Type the post code of the wished area in Gironde
- 4 - Print and catch !



La pesca en Gironde ofrece una experiencia variada gracias a sus ríos, lagos y la costa atlántica. Aquí tienes una guía breve para pescar en Gironde:

## Tipos de pesca

**Pesca en río:** El estuario de la Gironde, el Dordoña y el Garona son zonas populares de pesca en agua dulce. Se encuentran carpas, lucios, percas y siluros.

**Pesca en lago:** Los lagos de Lacanau, Carcans-Hourtin y Cazaux son adecuados para lucio, perca y lucioperca.

## Mejores temporadas

Primavera y verano son óptimos tanto para agua dulce como para mar porque los peces están más activos. El otoño también es favorable en agua dulce cuando los peces se preparan para el invierno.

## Licencias

Para pescar en agua dulce necesitas la «carte de pêche». Se compra en línea o en tiendas locales.

- 1 - [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)
- 2 - Selecciona la licencia según tus necesidades
- 3 - Introduce el código postal del área deseada en Gironde
- 4 - Imprime y pesca



# EURO CHASSE PÊCHE

## CARPE ET CARNASSIER

7 avenue François Mitterrand 33500 LIBOURNE - 05.57.23.29.85

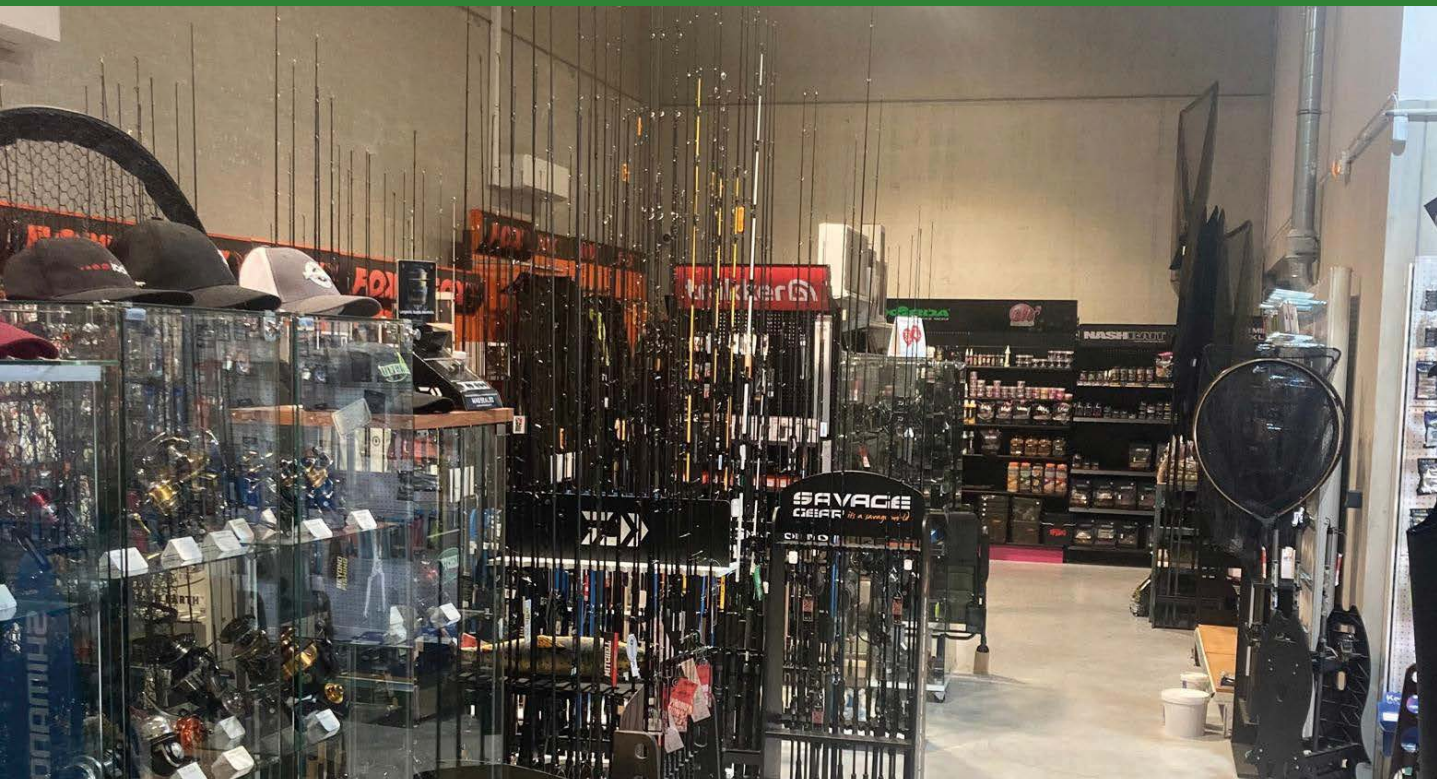


**PISTEURS**  
CHASSE · TIR · NATURE

Armurier Pisteurs - [www.pisteurs.fr](http://www.pisteurs.fr)







**05 56 44 63 17**

**57 route de la Landotte - Bâtiment 3 - 33450 Izon**